



**DELIBERATION N° 23/035 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE
DE CORSE DU 9 MARS 2023**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA
DI CORSICA DI U 9 MARZU DI U 2023**

SEANCE DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 17 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIANCUCCI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Didier BICCHIERAY à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Anna Maria COLOMBANI à M. Petru Antone FILIPPI
M. Romain COLONNA à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Mme Frédérique DENSARI à Mme Françoise CAMPANA
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Sandra MARCHETTI à Mme Lisa FRANCISCI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Louis POZZO DI BORGIO
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. François SORBA à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI
Mme Julia TIBERI à Mme Vanina LE BOMIN

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Angèle CHIAPPINI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (61) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 30 mars 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Maupertuis', with a horizontal line underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 30 ET 31 MARS 2023

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A
SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI U 9 MARZU
DI U 2023**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DU 9 MARS 2023**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L.4132-12 et L.4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session des 30 et 31 mars, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

SESSION ORDINAIRE DU 9 MARS 2023

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

SEANCE DU 9 MARS 2023

Le 9 mars 2023, à 10 heures 12, l'**Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa Présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

La présente réunion se tient en mode présentiel.

La Présidente de l'Assemblée de Corse rend hommage à Paul SCARBONCHI récemment décédé. Elle rappelle qu'il a consacré une grande partie de sa vie au service du bien commun et elle invite **l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif** à observer une minute de silence.

A l'issue, elle ouvre la séquence des questions orales et rappelle les règles en la matière au niveau des temps de parole : deux minutes et demie pour la question et quatre minutes pour la réponse.

Question n° 1

« Opérations portées et financées par la Collectivité de Corse sur la commune d'Aiacciu et le pays ajaccien » (n° 2023/O1/020) par **M. LUCCIONI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

Question n° 2

« Aménagement du fond de baie d'Aiacciu » (n° 2023/O1/015) par **Mme TIBERI** au nom du groupe **Avenzemu**, la réponse est formulée par **M. PAOLINI**,

Question n° 3

« Saison 2023 des croisières en Corse – A chi ni simu ? » (n° 2023/O1/018) par **Mme PIETRI** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **M. PAOLINI**,

Question n° 4

« Processus de discussion » (n° 2023/E1/005) par **M. MONDOLONI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

Question n° 5

« Avenir du site de Paddaghju » (n° 2023/E1/014) par **M. LUCCHINI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

Question n° 6

« Situation des buralistes » (n° 2023/E1/012) par **M. ANGELINI** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **M. VINCIGUERRA**,

Le Vice-président VANNI préside la séance en lieu et place de **la Présidente MAUPERTUIS**.

Question n° 7

« Calendrier scolaire » (n° 2023/E1/008) par **Mme PIETRI** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **Mme LUCIANI**,

La Présidente de l'Assemblée de Corse préside à nouveau la séance.

Questions numéros 8 et 9

« Projet d'aménagements des îles de la Pietra » (n° 2023/E1/001) par **Mme PIERI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu** et « Aménagement des stationnements du port de commerce de l'Isula Rossa » (n° 2023/E1/011) par **M. LUCIANI** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **M. ARMANET**,

Question n° 10

« Patrimoniu è archiulugia, chi avvena pà a noscia culletività » (n° 2023/E1/009) par **Mme BRANCA** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **Mme LUCIANI**,

Questions numéros 11 et 12

« Réhabilitation des bains de Petrapola » (n° 2023/E1/002) par **Mme PIERI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu** et « Station thermale de Petrapola » (n° 2023/E1/007) par **Mme BATTESTINI** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **le Président SIMEONI**,

Question n° 13

« Fleuve du Prunelli et inondations » (n° 2023/E1/013) par **M. Pierre POLI** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **M. GIOVANNANGELI**,

Question n° 14

« Politique forestière et stratégie collective en faveur de la filière bois » (n° 2023/E1/014) par **Mme COGNETTI-TURCHINI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **M. PAOLINI**.

La Présidente MAUPERTUIS fait observer que les temps de parole ont été largement dépassés lors de cette séquence.

Il est 11 heures 25 et **Mme FRANCISCI** procède à l'appel nominal.

A l'issue, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** constate que le quorum est atteint et elle ouvre la séance.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-

Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI et Hervé VALDRIGHI.

Sont absents et représentés :

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse, par Mme Vannina CHIARELLI LUZI,

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA par M. Jean-Marc BORRI,
M. Jean BIANCUCCI par M. Romain COLONNA,
Mme Vanina BORROMEI par M. Pierre POLI,
M. Paul-Joseph CAITUCOLI par Jean-Paul PANZANI,
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI par M. Pierre GUIDONI,
M. Frédérique DENSARI par Mme Paula MOSCA,
Mme Santa DUVAL par Mme Charlotte TERRIGHI,
Mme Vanina LE BOMIN par M. Saveriu LUCIANI,
Mme Chantal PEDINIELLI par Mme Marie-Anne PIERI,
Mme Anne-Laure SANTUCCI par Mme Juliette PONZEVERA,
M. Joseph SAVELLI par M. Louis POZZO di BORGIO,
M. Jean-Louis SEATELLI par M. Jean-Michel SAVELLI.**

Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,

M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse,

Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale,
M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse,
Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,
M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse.

La Présidente de l'Assemblée de Corse se dirige vers le pupitre pour y prononcer l'allocution d'ouverture.

Elle rappelle que le 8 mars revêt un caractère particulier. Il s'agit en effet de la Journée Internationale des Droits de la Femme. Ce combat n'est pas achevé et elle cite à ce propos les conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid-19 ou celles de la guerre en Ukraine. La Corse n'est d'ailleurs pas épargnée. Dans cet esprit, elle a signé un appel relatif à un plan d'urgence pour l'égalité femmes-hommes. Elle adresse ses félicitations à **Mme GUIDICELLI SBRAGGIA** qui a produit un rapport thématique sur cette problématique assorti de solutions innovantes.

La Présidente MAUPERTUIS insiste sur la capacité des femmes à impulser des changements. Soulignant le fait que le combat des pionnières se soit toujours mené en réaction, elle déplore la poursuite de cette pratique et l'absence de changement. Les femmes demeurent dans une posture défensive. Elle plaide pour un changement de paradigme et une orientation vers une stratégie pro-active. Elles citent des auteurs et notamment Hannah ARENDT et Edmond SIMEONI. Il y a lieu de dépasser le stade des symboles et de mobiliser toutes les capacités et les énergies pour que les droits des femmes soient garantis et que les intéressées occupent la place qui leur revient.

La Présidente de l'Assemblée de Corse évoque ensuite la réunion du 24 février 2023 qui s'est tenue place Beauvau en présence du président de la République. Elle interprète la présence de l'intéressé à cette séance de travail comme une volonté d'intégrer la Corse dans le projet de révision constitutionnelle. Dans cette perspective, elle exhorte les élus à réfléchir sur le projet qu'il y a lieu d'établir, sur les termes et les mots à retenir. Elle fait référence au statut des Açores et remarque qu'un

dispositif d'autonomie existe dans un pays européen unitaire, en l'occurrence le Portugal.

La Présidente MAUPERTUIS conclut en abordant l'affaire Yvan COLONNA et sur la nécessité de susciter l'espérance.

Le Président du Conseil exécutif de Corse adresse d'affectueuses pensées à **Cathy COGNETTI-TURCHINI** dont la sœur est décédée récemment.

Il salue la mémoire de Paul SCARBONCHI, maire de Cuttuli de 1975 à 2011, mandat auquel il était très attaché, et ancien élu de **l'Assemblée de Corse**. Il fut le suppléant de Simon RENUCCI mais aussi un précurseur. Il avait fait le choix en 2008 d'établir un contrat de mandature avec les nationalistes et de céder au terme des trois premières années d'exercice son poste de maire à **Jean BIANCUCCI**. **Le Président du Conseil exécutif de Corse** souhaite d'ailleurs à ce dernier un prompt rétablissement.

Il évoque la mémoire de Pascal ANDREANI, chef des sapeurs-forestiers du Centre 2, de Pierre CERVETTI, militant syndicaliste CFDT très engagé, de Guy BENIGNI et de Francis ROMBALDI.

Le Président SIMEONI, en marge de l'échange prévu en séance à l'issue des allocutions sur la réunion du 24 février dernier, revient sur la présence du président de la République de laquelle il résulte :

- que la révision constitutionnelle interviendra en 2024.
- que la Corse au même titre que la Nouvelle-Calédonie sera intégrée dans la révision considérée.
- que celle-ci intervient au terme d'un murissement de conscience et de douleur suite au meurtre d'Yvan COLONNA. Le désir de reconnaissance d'une identité, d'une histoire, d'une langue et d'un peuple a été entendu. Un fonctionnaire présent dans la salle de réunion a dit « qu'il faut réinscrire la Corse dans son destin méditerranéen ». Il s'agit là d'une référence explicite aux autres îles du Mare Nostrum.

Les perspectives d'avancée sont réelles avec un corps territorial différencié, des particularismes similaires à la Polynésie et à la Nouvelle-Calédonie, un droit spécifique pour les citoyens.

Le Président du Conseil exécutif de Corse mentionne que la révision nécessite que le Congrès, constitué des députés et des sénateurs, vote à la majorité des trois cinquièmes. Cela implique aussi que les élus de la Corse s'entendent avec le Gouvernement. A l'échelle de la Corse, il est nécessaire de rechercher dans un premier temps une convergence entre les représentants des différentes familles nationalistes. Dans un deuxième temps, il convient de trouver des accords avec les membres du groupe **Un Soffiu Novu**. Dans un troisième temps, il y a lieu de consulter et dialoguer en associant les autres forces vives de l'île : les forces politiques qui ne sont pas représentées à **l'Assemblée de Corse, le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, l'Assemblea di a Giuventù, la Chambre des Territoires**, les chambres consulaires et les forces syndicales. De là découle la nécessité de disposer d'un premier rapport.

Le Président SIMEONI insiste sur l'exigence d'inscrire la Corse dans un titre spécifique de la loi fondamentale. Il rejette à cet effet une inscription dans l'article 74 ou 73 ou dans un alinéa supplémentaire de l'article 72. Cela préserverait en substance l'Etat des risques de contagion avec les régions continentales. Cette révision est tenue d'assurer le statut d'autonomie et une loi organique sera promulguée à l'issue. Il s'inquiète néanmoins de la question des transferts de fiscalité et des mécanismes de péréquation mais également des grands équilibres au niveau de la santé, de la sécurité sociale, des droits sociaux et de la protection de l'environnement. L'autonomie ne saurait se traduire par un recul, voire une régression dans ces domaines. Elle ne peut être que synonyme d'avancées sociales. Le processus d'autonomie concerne aussi les communes et les intercommunalités dont il sera indispensable de maintenir et de renforcer les moyens.

Le Président du Conseil exécutif de Corse dit que le travail se poursuivra à une cadence et à un rythme soutenus. La recherche d'une majorité est une condition sine qua non sur un chemin qui demeure incertain et complexe. Cette séquence s'est ouverte sur un drame mais elle a été rendue possible par des moments démocratiques. Aussi, il fait état de son optimisme. Il n'y a pas d'alternative possible pour une Corse sous la menace de la prédation, celle de la disparition de la langue et du peuple.

**SCAMBII NANTU À U PRUCEDIMENTU DI E DISCUSSIONE INCÙ U
GVERNÀ / ECHANGES SUR LE PROCESSUS DE DISCUSSIONS
AVEC LE GOUVERNEMENT**

La Présidente de l'Assemblée de Corse ouvre le moment d'échanges et stipule qu'il est régi selon le temps de parole ordinaire.

M. QUASTANA, constatant que le processus a été engagé il y a un an, considère que la représentation territoriale n'est pas prête pour la discussion avec le Gouvernement. Aucune réunion structurelle n'a été tenue alors qu'il convient de disposer d'un projet cohérent, propre à la Corse. Les délais sont extrêmement courts, il reste quatre mois. Il déplore le temps perdu et appelle à accélérer.

Mme GIACOMETTI PIREDDA ne partage pas l'enthousiasme unanimement manifesté au terme de la réunion du 24 février 2023. Le président de la République s'est placé dans un exercice de communication dont il est coutumier. Il a reconnu vingt-cinq ans de posture - qu'elle juge absurde - liés à l'assassinat du préfet ERIGNAC. Son discours plus ouvert qu'à l'accoutumée dans la forme n'en contient pas moins les deux lignes rouges : le cadre de la République et l'impossibilité de créer deux catégories de citoyens. Cela exclut les problématiques de la langue, du résident et du peuple. Il appartient à la représentation territoriale d'afficher une volonté car le Gouvernement parle de tout mais occulte les changements fondamentaux. Elle ne manque pas de souligner qu'elle avait posée une question orale lors de la session du mois de septembre réclamant un travail de fond et la nécessité de converger vers un projet et non pas vers un homme. L'autonomie consiste, en ce qui la concerne, au transfert de l'ensemble des compétences hormis le régalien. Elle ne partage pas le propos du président de la République qui évite soigneusement de prononcer le mot de peuple mais évoque une entité ou une communauté. Elle conclut en avançant que la construction d'une solution politique repose sur la restitution au peuple corse de ses droits fondamentaux.

M. MONDOLONI estime que le président de la République s'est exprimé sur trois points essentiels :

- les lignes rouges, dénoncées par la précédente intervenante, et qui constituent des horizons infranchissables,
- le besoin de reconnaissance et celui de différenciation,
- l'inscription de la Corse dans son destin méditerranéen.

Sur ces bases, l'intéressé attend une solution collective et un projet global. Il s'avère que la majorité territoriale est seulement affûtée sur un dispositif constitutionnel.

Après avoir fait état de la réunion qui s'est tenue le lundi 20 février en début de soirée et regroupant les représentants des groupes politiques, il constate que la représentation territoriale n'est pas prête et ne dispose pas d'un projet d'autonomie sur lequel il est indispensable de convaincre également les Corses.

Il conçoit que **le Président SIMEONI** justifie sa position et sa méthode en se référant aux résultats des élections. Cependant, **M. MONDOLONI** préconise plus d'ambition et un vrai travail en commun pour qu'émerge une solution globale.

M. VANNI partage l'optimisme du **Président du Conseil exécutif de Corse**. Le processus a été relancé et le mouvement national connaît ses objectifs. La construction du projet est appelée à s'appuyer sur les notions essentielles de peuple, de langue et de culture. Il faut parvenir au règlement du problème préoccupant du foncier. Il cite l'exemple du village de Bisinchi dont il est originaire et où les jeunes corses ne parviennent pas à se loger. Il se déclare confiant quant à l'issue du processus.

M. COLONNA précise que les élus insulaires ne sont pas dans cet hémicycle pour répondre aux requêtes du président de la République mais à celles du peuple corse. Celles-ci se sont exprimées clairement au travers du suffrage universel et la démocratie est la seule boussole qui guide la majorité territoriale. Après avoir évoqué la nécessaire reconnaissance du peuple corse et le fait que la France demeure en matière institutionnelle une exception en Méditerranée, il souligne que le temps est venu d'apporter un règlement définitif à cinquante ans d'une histoire conflictuelle.

Il adhère à la méthode proposée par **le Président SIMEONI** selon laquelle une entente préalable entre nationalistes est un préalable tout comme la recherche d'une position d'équilibre. Il convient de cheminer avec les orientations politiques des nationalistes pour laisser aux enfants de ce pays, une Corse avec un peuple reconnu, une langue protégée et une reconnaissance de ses intérêts matériels et moraux.

M. ANGELINI dit nourrir une passion pour le cinéma et distingue ainsi deux catégories de réalisateurs, les premiers travaillent sur la vie et les seconds sur le cinéma. Il a le sentiment que la majorité conduit un processus sur le processus. Ce dernier ne saurait être assimilé en substance à l'Alpha et l'Omega. Dans cet esprit, il partage les inquiétudes avancées par d'aucuns et il ignore si, d'une part, Paris a l'ambition de mettre un terme à cinquante années de conflit et si, d'autre part, il subsiste une capacité de produire au sein de l'hémicycle. Il concède que la présence de la plus haute autorité de l'Etat à la réunion du 24 février dernier a une signification politique et qu'il existe une volonté d'inscrire la Corse dans les institutions. Toutefois et sur le fond, il n'est pas question de peuple et de langue mais seulement de savoir-faire et de tradition, même si, en tout état de cause, il n'est pas envisageable d'abandonner les perspectives de dialogue.

M. ANGELINI est favorable à un travail sur le modèle méditerranéen et il n'est pas opposé à la volonté de l'exécutif séduit manifestement par les Açores. Il note que Paris évoque plutôt les Outre-mer. Le groupe **Avanzemu** estime que le processus procède du fait national et que du peuple, de la langue et de la terre découlent des droits. Il est séduit par l'idée d'un titre spécifique dans la Constitution mais demeure en attente du contenu. La méthode proposée par **le Président du Conseil exécutif de Corse** est satisfaisante nonobstant les désaccords entre nationalistes qui sont profonds. Elle ne doit pas se traduire en opposition avec le groupe **Un Soffiu Novu** et par un alignement des groupes **Avanzemu** et **Core In Fronte** sur les positions du groupe **Fà Populu Inseme**. Il y a lieu d'éviter d'écrire la copie des nationalistes contre les autres et de veiller à éviter de diviser la représentation des Corses. Il revient *in fine* aux élus de manifester une volonté politique.

M. GHIONGA rappelle les avancées qui ont marqué la mandature GIACOBBI :

- l'adoption du PADDUC,
- celle du texte sur la coofficialité,
- l'affirmation du statut de résident,
- la concrétisation de dossiers de portée majeure.

Il ne comprend pas la méthode retenue par l'exécutif avec un dialogue préalable entre les seules forces nationalistes.

Il ne cache pas son goût pour le modèle allemand des Länder et il a remis à la fonctionnaire chargée du suivi administratif du processus les études qu'il avait fait réaliser alors qu'il siégeait au Conseil départemental de la Haute-Corse.

La Présidente de l'Assemblée de Corse observe que la réunion qui s'est déroulée place Beauvau est un point d'étape important. Il est clairement établi par ailleurs que l'autonomie nécessite une modification de nature constitutionnelle même si le questionnement de **M. MONDOLONI** sur les raisons qui justifient la mise en place de l'autonomie, est pertinent.

La Présidente MAUPERTUIS, après avoir mentionné qu'elle a parlé d'audace et d'innovation au président de la République, insiste sur le fait qu'un tel processus est dynamique et s'inscrit dans le temps long. Elle cite l'exemple du Val d'Aoste qui bénéficie d'une autonomie depuis plus de soixante-quinze ans et dont les dirigeants continuent de négocier avec Rome pour l'obtention d'acquis supplémentaires. Dans l'immédiat, la réforme constitutionnelle permet d'inscrire la Corse dans la singularité et la loi organique d'en assurer la déclinaison.

Le Président SIMEONI se félicite de l'état d'esprit positif et de la volonté de réussite manifestés par chacun des intervenants. En réponse à **M. GHIONGA** et au regard de la méthode préconisée, il indique qu'il ne subsiste pas de dessein consistant à instaurer un clivage entre les groupes politiques nationalistes, d'une part, et celui de **Un Soffiu Novu**, d'autre part.

Le Président du Conseil exécutif de Corse dit que la situation est demeurée bloquée pendant huit ans. La majorité territoriale et les forces du mouvement national se sont heurtées à une fin de non-recevoir de la part de l'Etat et du Gouvernement. Il cite une série d'évènements survenus durant cette période qui se sont traduits par le blocage du dialogue puis du processus. Cela ne relève pas de la responsabilité des nationalistes. Des possibilités d'aboutir existent désormais.

Il note qu'une partie des forces nationalistes lui reprochaient précédemment de s'adresser exclusivement à d'autres mouvances politiques. Désormais, il est accusé par ces dernières de faire montre d'exclusion à leur encontre, et, notamment, par celle qui a porté les revendications nationalistes. Il affirme qu'il est simplement à la recherche de convergences et qu'il assumera les éventuels désaccords. Il juge que

le propos consistant à dire que le Gouvernement rejettera tout projet dès lors que la convergence n'est pas totale, est empreint de perversion. Il insiste à nouveau sur le fait que la majorité territoriale dispose d'un mandat pour construire la paix et parvenir à l'établissement d'une solution politique globale. Par voie de conséquence, qu'il s'adresse en priorité à la famille politique à laquelle il appartient.

Le Président du Conseil exécutif de Corse rappelle sa conception de l'autonomie : les compétences régaliennes sont assurées par l'Etat et les compétences législatives et réglementaires par **la Collectivité de Corse** sous le contrôle du juge constitutionnel. Cela nécessite un titre spécifique dans la loi fondamentale et une loi organique qui décline l'article en cause. Il ne perçoit pas la présence de lignes rouges : la Corse demeure dans la République et deux catégories de citoyens sont envisageables dès lors que l'on se réfère à la Polynésie et à la Nouvelle-Calédonie.

Il revient sur les règlements intérieurs respectivement de **l'Assemblée de Corse** et **du Conseil exécutif** sur lesquels l'Etat a introduit un recours auprès du tribunal administratif. Le juge compétent décidera évidemment que l'usage de la langue corse n'est pas constitutionnel. Face à cette décision inéluctable, **la Collectivité de Corse** sera tenue de se positionner. En tout état de cause, le peuple corse, la langue corse, le statut de résident, l'attachement à la terre devront être intégrés dans l'ordre juridique et il est important que **l'Assemblée de Corse** délibère sur ce point.

La Président SIMEONI conclut en indiquant que le processus est de nature politique et non technique et qu'il est nécessaire d'être prêt à la fin du mois de juin 2023.

La Présidente de l'Assemblée de Corse rapporte qu'une délégation d'élus reçoit les syndicats à 14 heures et que la séance reprendra à 14 heures 30 et comportera le renouvellement de **la Commission Permanente** dont elle précise les procédures : respect des délais pour le dépôt des candidatures, liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Elle mentionne par ailleurs la présence de l'Etablissement Français du Sang dans l'enceinte et incite les élus à faire un don.

La séance est suspendue à 13 heures 25 et la reprise intervient à 15 heures 07.

BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITE

RAPPORT 037

Raportu n° 037 : Raportu in quantu à a parità trà e donne è l'omi pè u 2022.

Rapport n° 037 : Rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2022.

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA présente le rapport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse mentionne que **l'Assemblea di a Giuventu** a rendu un avis. Elle procède à une synthèse de son contenu. Elle indique que **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** a délivré également un avis.

Mme FAGNI félicite chaleureusement **la Conseillère exécutive** pour le travail accompli. Elle observe que le dispositif comporte une identité visuelle, un logo, un projet sur l'entrepreneuriat féminin et accorde une attention particulière à la sensibilisation du grand public pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Elle estime que le féminisme est un humanisme. Cependant les injustices touchant les femmes persistent et s'aggravent.

Mme FAGNI insiste sur la parité. Celle dernière ne saurait se négocier. Elle cite en conclusion Gisèle HALIMI.

Mme CHIAPPINI intervient en lieu et place de **Mme COGNETTI-TURCHINI** qui, frappée par un deuil cruel, n'est pas en mesure d'assister à cette session. Après avoir constaté que la femme occupe peu de place dans l'histoire de la Corse, elle formule des critiques à l'égard des positions de Jean-Jacques ROUSSEAU. Par ailleurs, elle s'étonne de ce que des collectivités continentales ne disposant pas des compétences de **la Collectivité de Corse** aient engagé des actions plus dynamiques et innovantes. Elle déplore que la majorité se contente de simples opérations de sensibilisation et s'interroge sur la place des partenaires sociaux au sein de cette démarche. Il convient également d'éviter le clivage par le genre. Le rapport est volontariste mais il y a lieu d'y allouer les moyens correspondants.

Mme TIBERI s'étonne que seules les femmes interviennent sur ce dossier sensible. Elle constate l'absence d'avancées réelles dans nombre de domaines et déplore que la parité s'arrête aux portes du pouvoir. Dans un cadre naturel, il n'y aurait nul besoin de légiférer et d'appliquer des sanctions. Elle loue la grande qualité du document qui répond à une obligation légale et cite Marie CURIE.

La Présidente MAUPERTUIS remercie **Mme GUIDICELLI SBRAGGIA** pour le contenu du rapport qu'elle a apprécié, notamment sa pertinence et les suggestions formulées.

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA déclare qu'elle a engagé des échanges avec **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** au cours desquels des réflexions ont été esquissées pour permettre d'assurer l'égalité dans les entreprises. Elle adhère à la vision développée par **Mme TIBERI**, un progrès consisterait à ne plus légiférer.

Le Président du Conseil exécutif de Corse ne peut que constater, comme les précédentes intervenantes, une importante régression. Il cite à l'appui de son propos l'islamisme radical et certains courants aux Etats-Unis. Le combat est appelé à se poursuivre car il n'est pas abouti. Concernant la Corse, il fait part de sa grande fierté de disposer de femmes à la tête d'institutions.

Il envisage la création d'une délégation au sein **du Conseil exécutif de Corse** sur cette problématique et félicite **Mme GUIDICELLI SBRAGGIA** pour son implication. Il est clair que la famille nationaliste s'inscrit dans la modernité sur cette délicate question. Nonobstant, il perçoit le *wokisme* comme une approche excessive, l'homme n'est pas l'ennemi de la femme. Il digresse sur l'homosexualité.

Le Président SIMEONI estime en conclusion qu'il est indispensable de consacrer plus de temps à cette question.

L'Assemblée de Corse prend acte de ce rapport.

RAPPORT 041

Raportu n° 041 : Raportu à l'annu di u Sviluppù à longu andà 2022.

Rapport n° 041 : Rapport Annuel de Développement Durable 2022.

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

M. VANNI préside en lieu et place de la **Présidente MAUPERTUIS**.

Le Vice-président de l'assemblée de Corse indique que **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** et **l'Assemblea di a Giuventù** ont émis, chacun en ce qui le concerne, un avis favorable.

Mme MARIOTTI insiste sur l'extrême lourdeur de ce document qui le rend difficile à appréhender et qui manque d'opérationnalité. Il contient une liste d'actions qu'elle qualifie « d'inventaire à *la Prévert* » sans fil directeur. Cependant, le dossier ne mentionne pas les projets intercommunaux de traitement des déchets. Il n'évoque pas le traitement du verre et la valorisation. Elle aborde quant à elle la problématique de l'intermodalité ainsi que la question de la filière bois.

En conclusion, **Mme MARIOTTI** ne manque pas de saluer l'excellent travail du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** sur ce document.

Mme PIERI suggère d'établir un cahier des charges concernant **l'Office Foncier** pour assurer le portage d'opérations d'urbanisme au niveau communal. Elle développe également des propos sur la défiscalisation.

M. SORBA souligne l'importance de ce rapport au regard du projet global conduit par la majorité territoriale, celle-ci s'inscrivant dans la mise en œuvre de nouveaux modèles économiques. Il plaide pour une bonne gestion des ressources marines et s'inquiète de la pollution maritime.

M. GHIONGA qualifie le document de « *catalogue* » et note que l'éco-socio-conditionnalité des aides n'est pas mentionnée alors qu'il s'agit du seul outil efficace.

M. PAOLINI fait observer que le dossier constitue un bilan des actions menées. Il a notamment insisté sur la méthode et le fait que le rapport considéré ne consistait pas à effectuer une présentation des dispositifs stratégiques. Par ailleurs, **le Conseil exécutif** travaille sur les questions de pollutions maritimes et sur la nécessité de concilier l'activité économique et la préservation des espaces marins.

L'Assemblée de Corse prend acte de ce rapport.

La Présidente MAUPERTUIS assure à nouveau la présidence de l'assemblée délibérante.

RAPPORT 031

Rapport n° 031 : Aduzzione per l'eserciziu 2022 di e tariffe, cuefficienti è tassi rilativi à e tasse fiscale iscritte à u Bugettu Primitivu di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 031 : Adoption pour l'exercice 2023 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au budget primitif 2023 de la Collectivité de Corse.

Le Président du Conseil exécutif de Corse rapporte.

M. POZZO di BORGO dit que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

M. BENEDETTI identifie un problème de fond concernant la taxe de séjour. Elle constitue l'essentiel des recettes des offices de tourisme et le montant perçu s'avère extrêmement faible, trois cent mille euros. Les communes et les intercommunalités sont tenues de compenser. Cette situation ne peut perdurer et il y a lieu de charger **l'Agence du Tourisme de la Corse** d'une mission sur cette affaire.

Le Président SIMEONI répond que le problème est identifié et qu'il est en cours de traitement par **l'Agence du Tourisme de la Corse**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse, après avoir mentionné qu'antérieurement les deux départements ne prélevaient pas cette taxe, rappelle l'existence de plateformes concernant les locations meublées. Ces dernières échappent en grande partie à ce prélèvement. Comparativement à des villes telles Bruxelles (quatre millions d'euros) et Rome (sept millions d'euros), le montant perçu au titre de la taxe additionnelle à la taxe de séjour par **la Collectivité de Corse** apparaît dérisoire. Cette situation est paradoxale dans la mesure où la Corse accueille trois millions de touristes séjournant dix jours en moyenne sur l'île. Avec le taux appliqué, le montant perçu devrait être d'environ deux millions cent mille euros pour un rendement estimé approchant les huit millions d'euros. Il existe là une ressource fiscale potentielle importante qu'il convient d'exploiter.

Elle met aux voix le rapport.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

**POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 8
NP : 0**

RAPPORT 040

Rapportu n° 040 : Bugettu Primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2023.

Rapport n° 040 : Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023.

Le budget primitif est présenté par **le Président SIMEONI**.

M. POZZO di BORGO donne lecture du rapport de la **Commission des Finances et de la Fiscalité**. Cette dernière a donné un avis favorable. Les groupes **Avanzemu**, **Core In Fronte** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas pris part au vote.

La **Présidente MAUPERTUIS** fait état de l'avis du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse**. Elle indique que les temps de parole sont doublés.

M. LACOMBE fait remarquer que le **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** a considéré que les conditions n'étaient pas remplies pour formuler un avis. Cela est regrettable dans la mesure où les travaux de cet organe sont toujours pertinents et éclairants. Ils sont parfois repris par la majorité territoriale.

Rappelant que **M. POZZO di BORGO** évoquait lors du débat d'orientations budgétaires un budget de transition, **M. LACOMBE** formule le souhait de disposer d'un budget de révolution. A l'aune de ce huitième exercice, il constate une détérioration des ratios et une absence de dynamisme en matière d'investissement. Au niveau du fonctionnement, un effort a certes été réalisé sur les effectifs mais des éléments sont manquants sur les départs à la retraite tandis que le recrutement de non-titulaires a fortement progressé. La dette est considérable et dépasse un milliard d'euros. Le système actuel est donc parvenu à son terme. Il s'étonne de la polémique naissante sur le futur centre hospitalier universitaire et s'interroge sur l'aide aux communes et aux intercommunalités qui semble avoir baissé. Il exhorte l'exécutif à apporter un règlement au retard contracté dans le versement des subventions au syndicat départemental des énergies de la Corse-du-Sud. Il juge à défaut le budget insincère et fait état de l'amendement qu'il a déposé au nom du groupe **Un Soffiu Novu**.

M. BENEDETTI ne cautionne pas la politique que sous-tend ce budget. Outre les anomalies qu'il comporte, il est irrationnel. Les frais de fonctionnement connaissent une augmentation régulière depuis sept ans, et tout particulièrement la masse salariale, alors que les nationalistes qui ont recueilli 70% des suffrages aux dernières élections, sont au pouvoir et ont toujours manifesté une volonté de changement. En euro et à budget constants, les majorités antérieures à 2015 ont fait aussi mal. Le recours à l'endettement apparaît comme une fuite en avant et la politique conduite par l'actuelle majorité n'est pas à la hauteur des

ambitions affichées. Il insiste à nouveau sur la nécessité de mener une réflexion sur la territorialisation des emplois. Il y a lieu de revoir la politique générale et d'instaurer le vrai changement pour l'avènement d'une majorité plurielle.

M. POZZO di BORGO fait état du contexte dans lequel a évolué la majorité : inflation, crise sanitaire et guerre en Ukraine. En 2022, l'institution a été éprouvée à cause du contentieux avec la Corsica Ferries. Il affirme que 2023 sera une année charnière. Des progrès notables ont été accomplis sur les dépenses de fonctionnement avec une baisse de 6% alors que les investissements ont été portés à un niveau historique. En revanche, les recettes sont en recul et un transfert de fiscalité est nécessaire. Cependant, les ratios étaient dégradés en 2022, ils sont nettement meilleurs cette année. La capacité de désendettement a été ramenée à cinq ans. Des politiques publiques fortes sont menées dans le domaine de la protection et des incendies, de l'enseignement, de la culture, de la santé et du social, de l'environnement. Les dépenses de personnel sont maîtrisées malgré la forte progression du point d'indice et le recours aux contractuels est relativement limité au regard de collectivités locales de même nature. Il reconnaît qu'un changement de structure budgétaire est nécessaire mais il ne pourra intervenir que dans le cadre du processus avec un transfert de fiscalité. En ce qui le concerne, il estime que le présent budget est sincère.

M. MONDOLONI souligne :

- que les exercices comparatifs ne sont guère pertinents, **la Collectivité de Corse** est singulière,
- que les trois causes avancées par **M. POZZO di BORGO** sont également le lieu commun des autres institutions.

Il doute que 70% des électrices et électeurs aient exprimé un vote pour un budget « *nationaliste* ». Le document budgétaire est déclinant et notamment en ce qui concerne la langue corse. Il fait des références à l'Atlas de la Corse contemporaine sur la problématique des déchets et la démographie. En tout état de cause, les indicateurs sont alarmants et il appartient à l'exécutif d'élaborer une réflexion de fond sur la structure financière de l'institution. Il réfute l'idée selon laquelle l'issue aux différents problèmes rencontrés trouverait sa source dans le transfert de fiscalité. Il réclame des simulations et ne revendique pas de l'optimisme mais du pragmatisme.

M. ANGELINI ne perçoit aucune différence entre les orientations budgétaires et le budget primitif. Les propositions du groupe **Avanzemu** n'ont pas été prises en considération, ainsi le paramètre démographique évoqué lors de la précédente session. La Corse fabrique de moins en moins de Corses et la pratique de la langue est en net recul. Le budget doit permettre en principe de corriger les trajectoires mais ce n'est pas le cas du document qui est présenté à l'examen de cette assemblée. Dans l'hypothèse où aucune modification en profondeur ne serait apportée dans les dix prochaines années, les changements attendus ne se produiront pas. Il attire l'attention sur les charges à caractère général qui ont augmenté de 10% alors que les tendances lourdes ne sont pas anticipées. Il s'interroge sur le niveau de territorialisation et sur celui de l'épargne. Une limite a été atteinte et l'institution ne parviendra pas à investir autant dans le futur. Il note que la délégation de service public maritime sur laquelle il partageait l'avis émis par **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse**, fait l'objet d'un recours formé par la Corsica Ferries alors que la majorité territoriale avait vanté la sécurité juridique de la procédure. Cela constitue une fragilité complémentaire.

En conclusion, **M. ANGELINI** considère que le présent budget n'est pas satisfaisant, ni politiquement, ni financièrement, ni techniquement et il attend des explications de la part de l'exécutif.

Mme GIACOMETTI PIREDDA manifeste son inquiétude au regard de la trajectoire empruntée. Elle aboutit aux mêmes constats établis lors de la présentation des orientations budgétaires et s'interroge sur les choix retenus. Elle ajoute qu'elle assumait les recours à l'emprunt lorsqu'elle siégeait au **Conseil exécutif** car ils correspondaient à des choix politiques répondant à des projets structurants. Elle déplore l'absence de traceurs et la période de transition se prolonge. Elle évoque les questions sociales, linguistiques, énergétiques ainsi que la problématique des déchets. Elle pointe l'absence d'anticipation et de projets politiques. La majorité territoriale a opté pour le maintien d'une logique de dépendance qui aboutit *in fine* à la gestion courante et administrée d'une collectivité classique.

M. VANNI ne partage pas la vision des précédents intervenants et considère que la feuille de route est maintenue. Ainsi, l'actuelle majorité s'emploie à sauver les territoires ruraux au profit desquels les investissements sont considérables. Les choix politiques sont clairs et le

retard qu'il convient de rattraper est conséquent. Ce budget primitif permettra de réaliser et de porter des projets importants et inédits, de changer la vie des gens.

Le Président du Conseil exécutif de Corse regrette le malentendu qui a prévalu lors de l'examen du budget primitif avec **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse**. Son absence à la séance de présentation du document budgétaire résulte d'un deuil familial auquel il a été contraint d'assister. Il a été remplacé par **M. VINCIGUERRA** qui, en déplacement, a rapporté en distanciel. Il mentionne que, dans le cadre des précédentes mandatures, ses prédécesseurs ne se soumettaient pas à cet exercice.

Il est en désaccord avec le contenu de l'amendement proposé par **M. LACOMBE**.

Sur le syndicat d'électrification de la Corse-du-Sud, **le Président SIMEONI** est convaincu qu'une issue favorable interviendra très prochainement. S'agissant des recrutements, il précise que ceux-ci sont essentiellement intervenus au sein des deux Départements avant la fusion et que les effectifs ont baissé après celle-ci entre 2016 et 2017. Concernant le manque d'anticipation de la majorité évoqué par **M. MONDOLONI**, il rappelle que des crédits importants ont été affectés au profit des personnes âgées par exemple. Les investissements réalisés et programmés démontrent une volonté de transformer le pays. Il insiste sur les routes, l'intérieur, la convention tripartite avec l'université. Déplorant l'absence de soutien des autres groupes politiques, il dit que la majorité a assumé seule le combat pour récupérer cinquante millions d'euros dans le cadre du contentieux maritime.

Le Président du Conseil exécutif de Corse affirme avec force que le présent budget est établi pour la Corse et pour les Corses. Il est en totale cohérence avec la vision de la société de la majorité nationaliste territoriale.

1- Vote de l'amendement :

M. LACOMBE présente l'amendement dont la teneur suit :

« 1 - Aux pages 86 du rapport et 18 de la délibération de programme, le montant en CPI affecté au Syndicat Départemental des Énergies de la

Corse-du-Sud (Programme 3134), établi à 0, est remplacé par le montant suivant : 2 000 000.

II - Aux pages 86 du rapport et 267 de l'annexe M57, le total des crédits de paiement affectés au Syndicat Départemental des Énergies de la Corse-du-Sud (Programme 3134), établi à 500 000 euros, est remplacé par le montant suivant : 2 500 000.

III - En conséquence, les montants généraux des actions, objectifs et politiques dont dépend ce programme sont adaptés en intégrant les nouveaux montants.

IV - L'accroissement de charge est compensé à due concurrence par la réduction du chapitre 011 relatif aux charges à caractère général. »

Le Président SIMEONI ne formule aucune observation sur le contenu du texte en cause. Il estime que celui-ci recèle de nombreuses contrevérités. Il porte à la connaissance des élus qu'une réunion a eu lieu avec les différentes parties. Les autorisations de programme ont vocation à devenir des crédits de paiement dès que les services de **la Collectivité de Corse** seront rendus destinataires des éléments comme cela a été convenu lors de la tenue de la réunion considérée. Il rappelle qu'il s'en tient à l'accord conclu entre les partenaires.

La Présidente MAUPERTUIS met l'amendement aux voix.

Il est rejeté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel

FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

N'a pas participé : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

POUR : 24

CONTRE : 32

ABS. : 6

NP : 1

2- Vote du rapport :

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Le budget primitif pour l'exercice 2023 est approuvé à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-

Claude BRANCA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

**POUR : 32
CONTRE : 31
ABS. : 0
NP : 0**

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

RAPPORT 027

**Raportu n° 027 : Rinnuvata di a Cummissione Permanente.
Rapport n° 027 : Renouvellement de la Commission Permanente.**

La Présidente de l'Assemblée de Corse indique qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de **la Commission Permanente**. Il semble à cet égard que les groupes ne parviennent pas à constituer une liste unique comprenant quatorze membres et qui soit composée alternativement d'une personne de chaque sexe. Ils disposent d'un délai d'une heure pour présenter des listes au terme duquel l'élection se tiendra à bulletins secrets. Elle donne lecture du texte du code général des collectivités territoriales correspondant.

BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITE

**Raportu n° 035 : Bughjettu Primitivu di u bughjettu annessu di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti.
Rapport n° 035 : Budget Primitif du budget annexe 2023 du laboratoire d'analyses du Pumonti.**

Il est procédé à la présentation du rapport par **M. GIOVANNANGELI**.

M. VANNI rapporte que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

Mme MARIOTTI précise qu'elle intervient également sur le rapport suivant qui concerne le laboratoire d'analyse du Cismonte. Elle fait part de son scepticisme quant à la fusion des deux entités, évoquée lors de la précédente session. Elle sollicite des informations sur l'état d'avancement de la mission dédiée.

M. GIOVANNANGELI répond que le chargé de mission a d'ores et déjà débuté son travail et qu'il travaille sur la préfiguration.

La Présidente MAUPERTUIS demande aux élus de se prononcer sur le rapport considéré.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

POUR : 32
CONTRE : 25
ABS. : 0
NP : 6

RAPPORT 036

Raportu n^u 036 : Bugettu Primitivu di u bugettu annessu 2023 di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte.

Rapport n° 036 : Budget Primitif du budget annexe 2023 du laboratoire d'analyses du Cismonte.

Le rapport est présenté par **M. GIOVANNANGELI**.

Il est mentionné par **M. VANNI** que l'avis de la **Commission des Finances et de la Fiscalité** est favorable.

Il est mis aux voix par la **Présidente MAUPERTUIS**.

Il est approuvé à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin

MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

POUR : 32

CONTRE : 25

ABS. : 0

NP : 6

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

RAPPORT 043

Raportu n° 043 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 26 è 27 di ghjennaghju di u 2023.

Rapport n° 043 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 26 et 27 janvier 2023.

La Présidente de l'Assemblée de Corse invite les élus à lui faire part de leurs remarques et observations éventuelles sur le contenu du procès-verbal synthétique de la précédente session.

Aucun d'entre eux ne se manifeste et elle met aux voix le procès-verbal considéré.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain

COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTE

RAPPORT 024

Raportu n° 024 : Avviu di una chjama à manifestà interessu da a Cullettività di Corsica pè a creazione di 50 piazze di residenze autunumia in Corsica, in u quattru di l'iniziativa pè u sviluppu di e residenze autunumia purtata da a CNSA è a CNAV.

Rapport n° 024 : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) par la Collectivité de Corse pour la création de 50 places de résidences autonomie en Corse, dans le cadre de l'initiative pour le développement des résidences autonomie portée par la CNSA et la CNAV.

Mme FAZI présente le rapport.

Mme FAGNI lit le rapport de la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été émis. Le groupe **Avanzemu** était absent.

Mme MOSCA donne lecture du rapport de la **Commission des Finances et de la Fiscalité**. Un avis favorable a été délivré. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

Mme GALLONI d'ISTRIA rappelle que la Corse a toujours eu un rapport particulier avec ses anciens. Cependant, le schéma familial connaît des modifications avec l'évolution de la société alors que les personnes âgées demeurent réticentes à quitter le village. Elle ajoute que la population insulaire est la plus âgée des régions métropolitaines et il convient de rechercher des solutions adaptées. Les résidences autonomes répondent à ce problème et elle remercie **le Conseil exécutif** et les services pour le travail accompli.

M. GHIONGA évoque les réticences du groupe **Un Soffiu Novu** sur ce dossier même si ses membres voteront le texte. Il émet deux réserves : le dispositif proposé favorise la ghettoïsation et la rentabilité n'est pas garantie eu égard au nombre de lits prévus. A titre personnel, il s'interroge sur la position qu'il occupe au Serenu, celle-ci pouvant le conduire à se déporter.

Mme PIERI fait valoir des dispositions fiscales et patrimoniales permettant le maintien à domicile des personnes âgées.

Mme FAZI objecte tout d'abord que ce type d'établissements est différent des EPHAD. Elle ajoute ensuite que la demande émane des communes. Celles-ci souhaitent maintenir leur population. Elle précise enfin que ce dispositif concerne des personnes âgées non dépendantes.

La Présidente de l'Assemblée de Corse sollicite les suffrages des élus sur le présent rapport.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI,

Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62
 CONTRE : 0
 ABS. : 0
 NP : 0

RAPPORT 015

Raportu n^u 015 : Avisu di a Cullettività di Corsica in quantu à u pianu di rinforzu è di rimpattera di l'offerta medicusociale à prò di l'anziani 2022-2028, stabilitu da l'Agenza Regionale di a Salute.

Rapport n° 015 : Avis de la Collectivité de Corse sur le plan de renforcement et de rattrapage de l'offre médico-sociale en faveur des personnes âgées 2022-2028 mis en place par l'Agence Régionale de Santé.

Mme FAZI procède à la présentation du rapport. Elle conclut son intervention en soulignant que **le Conseil exécutif de Corse** préconise à **l'Assemblée de Corse** de délivrer un avis favorable.

Mme FAGNI lit le rapport de **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. L'avis des **Commissaires** est favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et le groupe **Avanzemu** était absent.

Mme MOSCA donne lecture du rapport de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Cette dernière a rendu un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. GHIONGA remarque tout d'abord que le plan de l'ARS consiste à renforcer trois axes parmi lesquels ne figure pas le principe de la résidence autonomie. Il aborde ensuite la problématique de la prise en charge spécialisée et de la nécessaire compensation financière. Il suggère enfin de conduire une réflexion sur la création d'un gérontopôle au travers de l'amendement dont la teneur suit :

« A l'issue des visas précédant les articles de la délibération, sont rajoutés les considérants suivants :

CONSIDERANT que la prévention de la perte d'autonomie et l'accompagnement de l'allongement de la vie sont de grands défis auxquels tentent de répondre les 9 gérontopôles de France qui ont pour mission de rapprocher et de mettre en synergie les acteurs publics et privés travaillant autour des enjeux du vieillissement,

CONSIDERANT que la Corse est un territoire particulièrement marqué par le vieillissement de la population, que la tranche des plus de 60 ans, qui représente 29% du total démographique à ce jour, va augmenter de 38% d'ici 2030, passant de 94 000 à 128 000 personnes résidant en Corse, et qu'à ce titre, l'île se prête pleinement à l'implantation d'un gérontopôle,

Après l'article 5 de la délibération, est ajouté un nouvel article, numéroté 6, ainsi rédigé :

ARTICLE 6 :

DEMANDE à l'ARS de Corse le lancement d'une étude de faisabilité et d'opportunité portant sur la constitution d'un gérontopôle sur le territoire insulaire.

La numérotation des articles suivants est adaptée en conséquence. »

M. BENEDETTI fait état de ce que le placement des personnes âgées relève d'une problématique complexe. Le montant proposé pour le rattrapage est notoirement insuffisant. Par ailleurs, le coût du placement est trop élevé et cela nécessite que les élus portent une attention soutenue sur cette question sensible.

M. Pierre POLI partage les propos de **M. BENEDETTI**. La participation de l'Etat doit être massive. En tout état de cause, le groupe **Avanzemu** accompagnera l'exécutif dans les actions qu'il entreprendra. Il ajoute qu'il y a lieu de sensibiliser le Gouvernement à ces questions dans le cadre du processus. Il se déclare choqué par l'intervention de **M. GHIONGA** qui a abordé ce dossier et le précédent sous l'angle de la rentabilité.

Mme FAZI rappelle que de nombreuses places demeurent vacantes au sein des EHPAD publics. S'agissant des EHPAD privés, les prix sont effectivement élevés car ils sont indexés sur ceux de l'immobilier. Le modèle privilégié et retenu par l'exécutif est celui du maintien à domicile. En réponse à **M. GHIONGA**, elle mentionne que les services mènent un travail sur la création d'un gérontopôle avec l'ARS depuis un an.

M. GHIONGA procède au retrait de son amendement. Etant président d'un EHPAD, il mentionne qu'il ne prendra pas part au vote.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

L'Assemblée de Corse délivre un avis favorable à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique

PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ne participe pas : M. Pierre GHIONGA.

**POUR : 61
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 1**

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT 038

Raportu n^u 038 : Approbazione di u listinu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 038 : Information relative à l'état des effectifs de la Collectivité de Corse au 31 décembre 2022.

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport.

M. VANNI, Vice-président de l'Assemblée, préside en lieu et place de la Présidente MAUPERTUIS.

Le rapport de la **Commission des Finances et de la Fiscalité** est lu par **Mme MOSCA**. Un avis favorable a été émis. Les groupes **Un Soffiu Novu, Avanzemu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. BENEDETTI constate que huit cents postes sont vacants et que cette situation est particulièrement inquiétante. Cela permet en effet à l'exécutif de recruter de manière discrétionnaire. Il sollicite une nouvelle fois la production d'un organigramme et des fiches de postes correspondantes. La rigueur est indispensable pour stabiliser les emplois et éviter le recours à des CDD. Il conclut sur la territorialisation des postes qu'il appelle de ses vœux.

M. MELA rejoint **M. BENEDETTI** sur cette thématique. Il salue l'initiative de l'exécutif qui, après les demandes réitérées de l'opposition, a consenti à produire ce rapport. Il manque néanmoins l'état des

personnels des agences et offices et note le peu d'empressement manifesté par l'exécutif à fournir des éléments. Concernant la fusion, elle n'a pas été la source de progrès attendue en matière d'économie et de simplification. Il réclame une gestion draconienne des effectifs afin que plus de crédits soient consacrés aux grands travaux d'infrastructures.

Le Président SIMEONI dit que la fusion a généré une situation atypique. Toutefois, l'exécutif a manifesté une volonté de rééquilibrage qui trouve sa source dans une volonté politique et opérationnelle. Il souligne que les syndicats refusent dans l'immédiat le principe de mobilité territoriale.

L'Assemblée de Corse prend acte de ce rapport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse est de retour à la tribune.

RAPPORT 039

Raportu n° 039 : Raportu di mudifica di u tavuleddu di l'effittivi.

Rapport n° 039 : Rapport modifiant le tableau des effectifs.

Il est procédé à la présentation du rapport par **le Président du Conseil exécutif de Corse**.

M. POZZO di BORGIO donne lecture du rapport de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Un avis favorable a été rendu. Les groupes **Un Soffiu Novu**, **Avanzemu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

La présidente MAUPERTUIS met aux voix le rapport considéré.

Est absente : **Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA**.

L'Assemblée de Corse approuve le rapport à la majorité absolue.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI,**

Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA,

N'ont pas participé : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

**POUR : 32
CONTRE : 7
ABS. : 6
NP : 17**

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

RAPPORT 027

**Raportu n° 027 : Rinnuvata di a Cummissione Permanente.
Rapport n° 027 : Renouvellement de la Commission Permanente.**

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle la procédure. Elle rapporte que trois listes ont été déposées au **secrétariat général de l'Assemblée de Corse :**

Liste Fà Populu Inseme

**Hyacinthe VANNI
Nadine NIVAGGIONI
Jean BIANCUCCI**

Véronique ARRIGHI
Paul-Joseph CAITUCOLI
Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Romain COLONNA

Liste Un Soffiu Novu – Un Nouveau Souffle pour la Corse

Valérie BOZZI
Christelle COMBETTE
Xavier LACOMBE
Jean-Martin MONDOLONI

Liste Core In Fronte – Avanzemu

Paul-Félix BENEDETTI
Julia TIBERI
Saveriu LUCIANI

Avant de procéder au scrutin, **la Présidente MAUPERTUIS** sollicite les élus pour décider de l'octroi d'une dérogation au temps de travail à l'endroit des personnels du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse**. Celle-ci permet la poursuite des travaux.

L'Assemblée de Corse donne son accord.

Il est ensuite procédé aux opérations électorales. Elles se déroulent à bulletins secrets.

Au terme du scrutin, **la Présidente MAUPERTUIS** effectue le dépouillement à l'issue duquel elle annonce les résultats :

Votants 63
 Exprimés 63
Liste VANNI 32
Liste BOZZI 17
Liste BENEDETTI 14

La Présidente de l'Assemblée de Corse, après avoir rappelé qu'elle est membre de droit de **la Commission Permanente**, annonce la répartition des sièges :

Liste VANNI 7

Liste BOZZI 4

Liste BENEDETTI 3

Elle donne lecture de la nouvelle composition de la **Commission Permanente**, dans l'ordre établi par le scrutin. Sont proclamés élus : **Mmes et MM. Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Jean BIANCUCCI, Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Jean-Martin MONDOLONI, Paul-Félix BENEDETTI, Julia TIBERI et Saveriu LUCIANI.**

RAPPORT 026

Raportu n° 026 : Rinnuvata di l'elezzione di i Vici presidenti di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 026 : Renouvellement de l'élection des Vice-présidents de l'Assemblée de Corse.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la **Présidente MAUPERTUIS** annonce qu'il y a lieu d'élire **les Vice-présidents de l'Assemblée de Corse** parmi les membres de la **Commission Permanente**.

Une seule liste est déposée. Sont candidats :

Hyacinthe VANNI

Nadine NIVAGGIONI

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Au terme du premier tour de scrutin, **M. Hyacinthe VANNI** et **Mme Nadine NIVAGGIONI** ayant obtenu la majorité absolue requise sont élus **Vice-présidents de l'Assemblée de Corse.**

POUR : 32

CONTRE : 0

ABS. : 6

NP : 24

MUZIONE / MOTIONS

Examen de la motion n° 2023/O1/005 intitulée « Soutien à la République d'Artsakh » déposée par le groupe Core In Fronte

Mme BRANCA présente la motion considérée.

M. VANNI intervient en faveur du texte.

Le Président SIMEONI rappelle que le Conseil exécutif de Corse a exprimé sa solidarité au peuple arménien. Il émet un avis favorable s'agissant de cette motion.

La Présidente MAUPERTUIS met le texte aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

POUR : 46
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 16

RAPPORT SUPPLEMENTAIRE

Designazione di i membri di l'Assemblea in l'attelli dedicati a u seguitu di u ciculu di travagliu in quantu à e derive mafiose / Désignations des membres de l'Assemblée au sein des ateliers consacrés au suivi du cycle de travail relatif aux dérives mafieuses

La Présidente de l'Assemblée de Corse indique qu'il y a lieu de modifier la composition des ateliers relatifs au dossier sur les dérives mafieuses comme suit : **Mme CASANOVA-SERVAS** est remplacée par **M. PANZANI** au sein de l'atelier « Drogues, commerces illicites », **M. PANZANI** est remplacé par **Mme CASANOVA-SERVAS** au sein de l'atelier « Dérives mafieuses : instrument d'analyse et de quantification : procédure, droit et politique pénale ».

Elle demande aux élus de se prononcer sur les présentes modifications.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

L'Assemblée de Corse approuve à l'unanimité les modifications dont il s'agit.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse

MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

M. BENEDETTI rappelle les termes de la motion sur la divagation animale que le groupe **Core In Fronte** a déposée, réécrite sur la base de la note juridique transmise par **le Conseil exécutif de Corse**. Il insiste pour que ce texte fasse l'objet d'un examen au sein d'une commission organique.

La Présidente MAUPERTUIS indique que **l'Assemblée di a Giuventù** tient séance le vendredi 10 mars à 9 heures 30 et invite les élus qui s'y intéressent à en suivre les travaux.

A 21 heures 30, l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée par **la Présidente de l'Assemblée de Corse**.

Fait à Aiacciu, le 9 mars 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXES



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 9 DI MARZU DI U 2023

1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DU 9 MARS 2023

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

MATIN

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

SCAMBII NANTU À U PRUCEDIMENTU DI E DISCUSSIONE INCÙ
U GUVERNÙ / ECHANGES SUR LE PROCESSUS DE DISCUSSIONS
AVEC LE GOUVERNEMENT

APRES-MIDI (14H 30)

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Raportu n° 043 : Approvazione di u prucedimentu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 26 è 27 di ghjennaghju di u 2023.

Rapport n° 043 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 26 et 27 janvier 2023.

Raportu n° 027 : Rinnuvata di a Cummissione Permanente.

Rapport n° 027 : Renouvellement de la Commission Permanente.

Raportu n° 026 : Rinnuvata di l'elezzione di i Vici presidenti di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 026 : Renouvellement de l'élection des Vice-présidents de l'Assemblée de Corse.

BUGETTÙ-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITE

Raportu n° 037 : Raportu in quantu à a parità trà e donne è l'omi pè u 2022.

Rapport n° 037 : Rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2022.

Raportu n° 041 : Raportu à l'annu di u Sviluppù à longu andà 2022.

Rapport n° 041 : Rapport Annuel de Développement Durable 2022.

Raportu n° 031 : Aduzzione per l'eserciziu 2022 di e tariffe, cuefficienti è tassi relativi à e tasse fiscale iscritte à u Bugettu Primitivu di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 031 : Adoption pour l'exercice 2023 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au budget primitif 2023 de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 035 : Bughjettu Primitivu di u bughjettu annessu di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti.

Rapport n° 035 : Budget Primitif du budget annexe 2023 du laboratoire d'analyses du Pumonti.

Raportu n° 036 : Bugettu Primitivu di u bugettu annessu 2023 di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte.

Rapport n° 036 : Budget Primitif du budget annexe 2023 du laboratoire d'analyses du Cismonte.

Raportu n° 040 : Bugettu Primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2023.

Rapport n° 040 : Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023.

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTE

Raportu n° 024 : Avviu di una chjama à manifestà interessu da a Cullettività di Corsica pè a creazione di 50 piazze di residenze autunumia in Corsica, in u quattru di l'iniziativa pè u sviluppu di e residenze autunumia purtata da a CNSA è a CNAV.

Rapport n° 024 : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) par la Collectivité de Corse pour la création de 50 places de résidences autonomie en Corse, dans le cadre de l'initiative pour le développement des résidences autonomie portée par la CNSA et la CNAV.

Raportu n° 015 : Avisu di a Cullettività di Corsica in quantu à u pianu di rinforzu è di rimpattera di l'ufferta medicusociale à prò di l'anziani 2022-2028, stabilitu da l'Agenza Regionale di a Salute.

Rapport n° 015 : Avis de la Collectivité de Corse sur le plan de renforcement et de rattrapage de l'offre médico-sociale en faveur des personnes âgées 2022-2028 mis en place par l'Agence Régionale de Santé.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 038 : Approbazione di u listinu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 038 : Information relative à l'état des effectifs de la Collectivité de Corse au 31 décembre 2022.

Raportu n° 039 : Raportu di mudifica di u tavuleddu di l'effittivi.

Rapport n° 039 : Rapport modifiant le tableau des effectifs.

MUZIONE / MOTIONS

QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U 9 DI MARZU DI U 2023
QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 9 MARS 2023

NUMERO	OBJET	AUTEUR	GROUPE	DEROULEMENT
				Ordre de passage
2023/O1/020	Opérations portées et financées par la Collectivité de Corse sur la commune d'Aiacciu et dans le pays ajaccien	Don-Joseph LUCCIONI	Fà Populu in seme	1
2023/O1/015	Aménagement du fond de baie d'Aiacciu	Julia TIBERI	Avanzemu	2
2023/O1/018	Saison 2023 des croisières en Corse - A chì ne simu ?	Véronique PIETRI	Core in Fronte	3
2023/O1/017	GFCA Football	Pierre POLI	Avanzemu	4
2023/O1/019	Cherté de la vie et coût des carburants	Paula MOSCA	Fà Populu in seme	5
2023/O1/016	Déneigement et salage des routes communales	Antoine POLI	Avanzemu	6



Secretariatu Generale di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse

**RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA
RECUEIL DES QUESTIONS ORALES**

**SESSIONE DI U 9 DI MARZU DI 2023
SESSION DU 9 MARS 2023**



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 9 DI MARZU

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DU 9 MARS

N° 2023/O1/020

**Question orale déposée par M. Don-Joseph LUCCIONI
au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : OPERATIONS PORTÉES ET FINANCÉES PAR LA
 COLLECTIVITÉ DE CORSE SUR LA COMMUNE D'AIACCIU
 ET DANS LE PAYS AJACCIEN**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Chaque année, nous autres conseillers à l'Assemblée de Corse (et conseillers exécutifs), participons à des cérémonies d'inaugurations de projets portés ou financés, en tout ou partie, par la Collectivité de Corse, dans toute une série de domaines (équipements et infrastructures routières, social, culture, sport et jeunesse...). Depuis septembre dernier, près d'une dizaine de réalisations ont été inaugurées sur Aiacciu et dans le pays ajaccien, signe de l'investissement et de l'intérêt de notre institution pour ce territoire que je connais bien. Pas plus tard que lors de notre dernière session, notre Assemblée a par ailleurs approuvé à l'unanimité un projet d'aménagement routier sur Aiacciu.

Pourtant, nous pouvons lire dans la presse, ou entendre dans d'autres assemblées élues, des déclarations distillant toujours le même message : la ville d'Aiacciu aurait été et serait délaissée par la Collectivité de Corse, dont « les intérêts politiques empêcheraient l'avancée de dossiers majeurs ».

Cette idée est d'ailleurs souvent reprise par la majorité municipale, qui n'hésite pas à interpeler les élus que nous sommes par médias ou par discours interposés, à travers des petites phrases et reproches que nous considérons, pour notre part, largement infondés.

Il faut à ce titre rappeler que la majorité territoriale a, depuis son arrivée aux responsabilités en décembre 2015, fait de l'équilibre territoriale et l'équité entre les territoires, des principes intangibles de son action, particulièrement dans le cadre de sa politique d'aide aux communes et intercommunalités.

Au-delà de ces éléments de contexte, ce sont près de 100 000 personnes qui vivent et travaillent sur le territoire du Grand Ajacciu. Les politiques publiques mises en œuvre leur sont dédiées et leurs besoins quotidiens sont nombreux, dans tous les secteurs (mobilité, action sociale, offre sportive et culturelle...).

Les ajacciens, et plus largement les Corses, ont besoin de savoir comment s'organise et se déploie l'action de la Collectivité de Corse sur le territoire.

Si nous sommes ici les représentants de la Corse entière et du peuple corse dans sa globalité, il n'en demeure pas moins que nous restons soucieux des problématiques propres à nos territoires, qui sont la richesse et la diversité de notre pays.

C'est à ce double titre, en tant qu'ajaccien et élu de la Corse, que je souhaiterais vous interroger.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, ma question est simple : pourriez-vous éclairer les élus de notre assemblée sur l'action menée par la Collectivité de Corse en soutien du territoire ajaccien et de son développement ?

À ringrazià vi.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
RIUNIONE DI U 9 DI MARZU DI 2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
REUNION DU 9 MARS 2023

2023/ 01/020

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MONSIEUR DON-JOSEPH LUCCIONI AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME**

**Objet : Opérations portées et financées par la Collectivité de Corse sur la commune
d'Aiacciu et dans le pays ajaccien**

Je vous remercie pour cette question qui me donne l'occasion d'évoquer à nouveau publiquement l'état des relations entre la Collectivité de Corse, d'une part, et la ville d'Aiacciu et la Communauté d'agglomération du pays ajaccien, d'autre part. Je m'adresse à vous, bien sûr, mais je m'adresse aussi à l'ensemble des élus de cette Assemblée et au-delà, à nos collègues et amis des assemblées et de l'exécutif communal et intercommunal, l'ensemble des citoyens qui sont intéressés par cette question, et ma réponse se veut un message en forme de réaffirmation et aussi d'apaisement.

Il y a eu un certain nombre d'échanges qui ont pu apparaître comme polémiques. Moi, je souhaite que cette polémique s'éteigne. Et je vais donc rappeler et réaffirmer un certain nombre de choses qui relèvent de l'évidence :

Premièrement, la ville d'Aiacciu est la ville la plus importante de Corse et la communauté d'agglomération du pays ajaccien est l'intercommunalité la plus importante de Corse en termes de population. Cela leur donne donc, de facto, au-delà de l'histoire, de la culture, de l'attachement, que je partage, à cette ville et à ce territoire, une importance, qui est une importance première ; il est donc normal, naturel et indispensable que la Collectivité de Corse entretienne avec la commune d'Aiacciu et l'Intercommunalité communautaire du pays ajaccien, des relations soutenues, fortes, équilibrées à la hauteur des enjeux qui sont communs parce que nous avons un certain nombre de projets d'intérêt commun. Ma volonté, celle du Conseil exécutif de Corse tout entier, et celle de la majorité territoriale

au nom de laquelle vous avez posé cette question, c'est bien que nos relations s'inscrivent et continuent de s'inscrire dans cette philosophie. Je l'ai dit dernièrement dans une réunion au maire d'Aiacciu sous forme de boutade, réunion élargie à d'autres élus, mais je vais le rencontrer très prochainement.

Il y a eu des débuts difficiles depuis la fusion, il y avait eu un certain nombre de décisions qui étaient à mon avis contestables, sinon juridiquement, du moins politiquement, quelques semaines ou quelques mois avant la fusion. Je rappelle par exemple qu'à la fin de l'année 2017, l'ex Conseil Départemental de Corse-du-Sud avait accordé 2 subventions d'un montant total de de 10 millions d'euros pour prendre en charge les annuités d'emprunt de la ville d'Aiacciu quelques mois avant la fusion. Je pense qu'il aurait été élégant, d'informer par avance l'ensemble des collectivités ayant vocation à fusionner ; le paiement de ces annuités d'emprunt a été décidé quelques mois avant la fusion ; nous avons assumé ces règlements et nous aurons l'occasion de parler de la suite de cette affaire avec le maire.

Deuxièmement, il s'agit du rattachement en catimini, quelques semaines avant la fusion, de l'office public de l'habitat d'Aiacciu, en contradiction avec l'esprit de la loi, puisque la loi prévoyait que les offices publics, aussi bien ceux de la Haute-Corse à Bastia, que d'Aiacciu - CAPA soient fusionnés dans un seul et même office public de l'habitat.

Nous avons pris acte de cette décision. Elle a été prise en contradiction avec l'esprit de la loi, elle est appliquée et aujourd'hui, la Collectivité de Corse traite l'office public de l'habitat de la CAPA de la même façon que notre propre office public de l'habitat.

Au-delà des affirmations ou de la réaffirmation, je veux impérativement, notamment puisque l'occasion m'en est donnée à travers votre question, rappeler qu'au quotidien, les services de la Collectivité de Corse, ceux de la commune et ceux de l'Intercommunalité, travaillent à mettre en œuvre des décisions politiques, notamment celles de la Collectivité de Corse qui viennent traduire un soutien extrêmement fort de la Collectivité. Un soutien qui s'inscrit dans le cadre des règlements que nous avons votés, souvent à l'unanimité, mais à travers lesquels nous nous sommes fortement engagés pour accompagner la ville et l'intercommunalité.

Alors quelques rappels rapides et en respectant la règle de temps, même si elle ne s'impose pas avec la même force lorsque je répons, que lorsqu'il s'agit des Conseillers exécutifs, d'abord, dire, premier choix politique, c'est un choix qui relève de la Collectivité de Corse mais ce que nous avons fait et que j'assume, c'est de chercher à conserver en centre-ville ou à ramener en centre-ville l'intégralité des services de la Collectivité de Corse. Je rappelle que dans les mandatures précédentes, il y a eu des projets forts d'externalisation des services dans des communes voisines.

Je souhaite que la Collectivité de Corse conserve ses agents et les services ajacciens dans le périmètre de la ville, notamment parce que ça contribue à l'attractivité et au dynamisme, y compris avec des retombées sur l'ensemble des commerces et commerçants. Exemples : nous avons voté le mois dernier une location importante, on discute entre l'AUE et les services de la Collectivité de Corse, c'est le choix il y a 3 ans de faire l'acquisition de l'ancien bâtiment de la MSA, etc.

Autre exemple, c'est l'installation et le regroupement des services sociaux dans la perspective de servir toutes les populations, je pense là à la plateforme de Baleone où les services sont centralisés à la fois pour une partie de l'Ouest ajaccien, la vallée de la Gravona et des quartiers populaires et nouveaux de la commune d'Aiacciu. Je voudrais également rappeler la réhabilitation de l'établissement Notre-Dame à Aiacciu qui permettra de créer d'ici 2026 un centre maternel et un relais parental, je tiens à le souligner au lendemain du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, où on demande notamment des décisions fortes. Je rappelle que cette réhabilitation est un projet emblématique de notre volonté de préserver et de soutenir les femmes, y compris lorsqu'elles sont en situation de difficulté.

Dans le domaine culturel, nous avons fait des choses qui n'avaient jamais été faites avant, par exemple aujourd'hui en faveur du conservatoire de musique et de danse Henri Tomasi, vous savez que nous avons contribué à hauteur de 20% au financement du nouveau bâtiment qui abritera le conservatoire et que nous contribuons au fonctionnement à concurrence d'environ 60%, - 57% très exactement - sur un budget total de 4,2M d'euros. De la même façon, la livraison du collège du Stiletto, mais cela était une décision antérieure à notre majorité, mais également les décisions que nous avons prises, sur par exemple, la rénovation du Château de la Punta, cher au cœur des Ajacciens avec une opération à laquelle nous avons affecté 6,6M d'euros, la rénovation de la cathédrale d'Aiacciu, même si nous sommes dans un système qui est laïc, on connaît l'attachement des Corses en général et des Ajacciens en particulier, à leur patrimoine religieux, 10M € qui ont été sanctuarisés pour la rénovation de la cathédrale d'Aiacciu.

Avec l'AUE et grâce à une subvention FEDER, nous avons contribué à la rénovation de 1374 points lumineux sur un total de 4800, c'est à dire 28% points de la commune, ce qui va permettre une réduction des consommations d'électricité de près de 80%. En ce qui concerne les aménagements hydrauliques de la CAPA, nous avons cofinancé très largement le bassin de rétention d'Alzu di Leva, ou encore le bassin de rétention Peraldi 1,5 M sur 2,7 M d'euros et 1,6M d'euros sur un coût total de 3,3 M d'euros. Nous mettons en œuvre, dans le cas des différents règlements, les outils de soutien au logement, à l'habitat, à la dotation quinquennale, avec un mécanisme de compensation qui a permis de diminuer en sifflet pour rééquilibrer au profit des petites communes de montagne.

Et puis un dernier mot enfin, pour dire qu'entre 2002 et 2015, il y a eu zéro euro sur les aménagements routiers d'Aiacciu et du grand Aiacciu ; lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités en 2016, il restait une enveloppe de près de 100M d'euros, 99,25 M d'euros sur le volet routier du PEI 4. Sur cette somme, j'ai pris la décision d'en affecter 68,8 pour Aiacciu et le grand Aiacciu, c'est à dire 70% de l'enveloppe restante sur le PEI 4 parce qu'Aiacciu avait été oublié, et ces opérations ont permis notamment, vous l'avez vu, de mettre en œuvre tous les travaux qui ont permis de contribuer à améliorer le quotidien des habitants d'Aiacciu et le quotidien des habitants des communes avoisinantes. Nous avons la requalification de la rocade du rond-point d'Alata à celui de Budiccione, le giratoire du Listincone, le créneau de dépassement et la sécurisation de l'ex RD 81, le barreau de liaison entre Caldaniccia et la route territoriale 22, la requalification et la sécurisation de la route des Sanguinaires, la voie douce des Sanguinaires à Purtichju, etc. Nous allons bientôt finaliser le rond-point de la Gravona qui va changer la vie pour toutes celles et tous ceux qui passent des dizaines de minutes pour entrer à Aiacciu et qui sera inauguré dans quelques mois ; nous avons également en route les opérations de création de la pénétrante Caldaniccia -Stiletto- Budiccione et également la mise à 2x2 voies entre le giratoire de la Gravona et Mezana.

Je peux donc affirmer qu'aujourd'hui la ville d'Aiacciu et la CAPA sont soutenues très fortement par la Collectivité de Corse ; c'est une réalité confirmée et démontrée de façon incontestable et par les chiffres et par les opérations. Nous avons vocation certainement à faire encore mieux. Nous en parlerons avec le maire et le Président de la CAPA, Stéphane Sbraggia ; puis, après, il y a aussi des questions qui sont des questions fondamentalement politiques sur lesquelles il y a eu à l'évidence des déficits de dialogue à propos desquels la Collectivité de Corse ne saurait pas être tenue responsable. Je prends 3 exemples stratégiques avant même que Julien Paolini ne réponde à la question de de Julia Tiberi, et la réponse démontrera que là aussi, je pense, nous sommes tout à fait irréfutables.

- Le PLU : l'Assemblée a voté une délibération dans laquelle elle m'a mandaté pour ester en justice en ultima ratio, lorsque les PLU ne respectent pas les prescriptions fondamentales du PADDUC. Ultima ratio, pourquoi ? Parce que nous pensons qu'il faut, chaque fois que possible, bien évidemment ne pas aller dans une logique contentieuse avec les communes dans un domaine qui est extrêmement compliqué, sur le PLU d'Aiacciu, il y avait des choses qui, à notre avis, manifestement, ne convenaient pas, nous sommes allés en justice, la Cour administrative d'appel

statuera, l'arrêt va intervenir dans quelques jours ou quelques semaines. Le rapporteur public a donné raison à la Collectivité de Corse. Moi, je n'ai pas vocation à faire des contentieux, ni contre la commune d'Aiacciu, ni contre quelque commune que ce soit, et le meilleur moyen d'éviter les contentieux, c'est de discuter en amont,

- Le PTIC : les choix d'Aiacciu ont été arrêtés dans le cadre d'une méthode globale que nous avons critiquée unilatéralement dans le cadre d'une discussion bilatérale avec l'État, une remarque par anticipation et vers Julia Tiberi, les opérations relatives à l'aménagement dit du "Fond de Baie" n'ont pas été inscrites par la commune d'Aiacciu ni par la CAPA dans les opérations PTIC, ce qui aurait pu être l'occasion de porter au moins en partie ces projets structurants. C'est un choix de la commune, c'est le sien et nous le respectons,
- Le téléphérique : on ne nous a jamais parlé du téléporté, ni dans le cadre du PTIC, ni ailleurs et j'ai lu dans le journal que sur une opération à 32M d'euros, on attendait un financement de 30% de la Collectivité de Corse. Cette façon de fonctionner pose des problèmes parce que si on additionne des demandes au fil de l'eau, de toutes les communes qui ont pris des décisions dans le cadre du PTIC, on va se retrouver avec des dizaines ou des centaines de millions de cofinancement à assurer sans avoir pu le budgétiser, ni le prévoir, ni être associé aux décisions.

Un dernier mot sur les déchets, là aussi, j'ai eu l'occasion de préciser les choses, notamment hier, à la demande des journalistes. Mais je l'ai déjà dit, c'est une position constante. On ne peut pas prendre des décisions unilatérales lorsqu'on est une intercommunalité ou lorsqu'on est un établissement intercommunal en charge de traitement des déchets sur le dimensionnement, la façon de fonctionner sur des opérations qui coûtent 62 M d'euros pour l'investissement, 20M d'euros au titre du fonctionnement pour l'une et à peu près l'équivalent pour la 2ème. Et dire à la Collectivité de Corse, "vous allez venir en financement à hauteur de 30% sans avoir été associé dans le cadre d'une discussion globale". Donc là, ce sont des points à améliorer, mais pour tout le reste je vous confirme que la Collectivité de Corse est et restera un partenaire engagé aux côtés de la commune d'Aiacciu et de la CAPA.

Je vous remercie.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 9 DI MARZU

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DU 9 MARS

N° 2023/O1/015

Question orale déposée par Julia TIBERI
Au nom du groupe « Avanzemu »

OBJET : AMENAGEMENT DU FOND DE BAIE D'AIACCIU

Monsieur le Président,

Cette question fait suite à une question orale, posée par notre groupe le 22 février 2019, qui avait obtenu une réponse et à une question écrite, en date du 14 janvier 2021, à laquelle aucune réponse n'avait été apportée.

Le sujet du réaménagement du fond de baie d'Aiacciu est pourtant fondamental pour Aiacciu, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien mais aussi pour la Corse, à tel point que le PADDUC a identifié la zone comme Secteur d'Enjeu Régional.

Il est question ici d'apporter des solutions en matière d'amélioration des conditions de circulation, tous modes confondus, entre le centre et la périphérie d'une part, entre la ville et la partie littorale d'autre part.

Il est question également de voir créer et valoriser des espaces publics, urbains et paysagers qui, sur un plan esthétique et fonctionnel, seront des atouts importants pour le développement de la cité et la qualité de vie de ses habitants.

Il est enfin question de fluidifier, améliorer, embellir, et désenclaver des zones qui sont aujourd'hui peu ou mal utilisées.

L'exemple du terre-plein de la gare dont le potentiel n'est en rien valorisé est suffisamment significatif pour que chacun puisse avoir une vision assez claire des problématiques et des enjeux.

L'affaire n'est pas nouvelle puisque cette assemblée a, d'ores et déjà, délibéré, par deux fois, à ce sujet : le 21 janvier 2010, sur le rapport relatif au développement du port de commerce d'Aiacciu et, le 25 juillet 2013, sur le rapport relatif à l'organisation des études sur la restructuration urbanistique de la baie d'Aiacciu, lesquelles ont été effectuées par le groupement retenu et réglées, à hauteur de 700000 euros environ, par notre Collectivité.

Ces deux rapports ont été approuvés par l'Assemblée de Corse.

Les phases suivantes qui prévoyaient l'organisation d'un concours avec esquisse pour retenir un concepteur et l'accompagnement éventuel de l'ex CTC dans le suivi général des opérations de travaux ne se sont jamais déroulées faute d'accord entre les différents intervenants, soit, notamment, la Collectivité (Territoriale) de Corse, la ville d'Aiacciu, l'Etat et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corse du Sud.

Il semble aujourd'hui que ces désaccords persistent sur fond de querelles de clochers qui ne sauraient trouver leur place lorsqu'il est question de l'intérêt général.

Soit la commune d'Aiacciu, qui devrait être le porteur du projet, ne s'est pas manifestée auprès de la Collectivité : dans ce cas, celle-ci doit se placer en position de locomotive et formuler des propositions concrètes visant à aboutir rapidement sur une restructuration effective du fond de baie de la ville d'Aiacciu.

Soit la commune d'Aiacciu s'est manifestée auprès de notre Collectivité : dans ce cas, celle-ci doit accompagner la Ville dans ce projet tout en travaillant en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Cette seconde option semble être celle qui doit être retenue dans la mesure où le groupe municipal d'opposition au sein duquel je siège a obtenu les courriers qui vous ont été adressés par la municipalité à ce sujet, et notamment :

- Un courrier en date du 23 février 2016, cosigné avec le Président de la CCI proposant à l'Exécutif de travailler sur des solutions de stationnement et d'aménagement du littoral d'Aiacciu
- Un courrier en date du 21 mars 2016 accompagné de la note de cadrage de la Ville et de la CAPA précisant leurs propositions suite la tenue d'un Comité technique de suivi de l'aménagement du Fond de Baie d'Ajaccio
- Un courrier en date du 21 décembre 2018 renouvelant la demande d'organisation d'une réunion de travail sur l'aménagement du Fond de Baie
- Un courrier en date du 15 décembre 2020, toujours relatif à l'aménagement du Fonds de baie et plus particulièrement à la requalification de la zone dite « terre-plein de la gare », véritable friche urbaine au cœur de la ville

Si des réponses ont été apportées à ces courriers, elles ne nous sont pas connues.

En tout état de cause, les Ajacciens au premier plan, et plus largement les Corses, ne peuvent se satisfaire du statu quo actuel.

En réponse à la question orale posée le 22 février 2019, vous aviez indiqué, Monsieur le Président :

« Tout ça doit se faire le plus vite possible et nous sommes encore une fois prêts à apporter toute notre expertise technique, toute notre volonté politique et en tant que de besoins tous nos moyens financiers pour concourir à la réalisation la plus rapide possible de ces opérations d'intérêt général ».

Monsieur le Président, cette volonté politique est-elle toujours présente ? Dans l'affirmative, selon quelles modalités et quel calendrier comptez-vous relancer ce dossier, auquel, je l'espère, vous ne manquerez pas de nous associer ?

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
RIUNIONE DI U 9 DI MARZU DI 2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
REUNION DU 9 MARS 2023

2023/ 01/015

**REPONSE DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME JULIA
TIBERI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

Objet : Aménagement du fond de baie d’Aiacciu

Madame la Conseillère,

La volonté politique est toujours la même, elle y était lors de la mandature précédente à laquelle vous participiez au sein de la majorité, elle est toujours la même aujourd'hui. Ça a été rappelé par le président du Conseil exécutif, elle est celle d'accompagner la commune d’Aiacciu, comme toutes les communes de Corse de la manière la plus efficace possible peu importe l'appartenance politique des maires et les divergences qui peuvent poindre sur un certain nombre de dossiers.

Ceci étant dit, je vais apporter quelques précisions puisque vous faites une réponse détaillée, vous rappelez un certain nombre de délibérations et de courriers qui ont été adressés par la mairie ou par la CAPA à la Collectivité de Corse ; ces délibérations et ces courriers ont reçu des réponses. Je vais vous en faire l'exposé détaillé, tout d'abord les 2 délibérations, de 2010 et de 2013 qui sont relativement anciennes, pour ne pas dire un petit peu obsolètes aujourd'hui, 10 ans plus tard donc, sur lesquelles on ne peut pas vraiment s'appuyer aujourd'hui et qui concerne 2 sujets différents.

La délibération de 2010 concerne plutôt le développement du port de commerce d’Aiacciu et donc le côté mer du Fond de baie, même si je sais que la municipalité d’Aiacciu ne souhaite pas qu'on qualifie ce secteur de cette manière-là, mais plutôt “d’entrée de ville”. Cette délibération de 2010 concerne donc plutôt le côté mer, mais ce n’est pas le cœur de votre question me semble-t-il.

C'est plutôt la délibération de 2013 qui concerne le côté terre du Fond de baie et donc toute la zone multifonctionnelle, avec des problématiques de circulation, des problématiques d'aménagement portuaire, d'aménagement ferroviaire également, des problématiques de logement, d'habitat, des problématiques urbaines, d'espaces publics. Donc autant de questions qui, bien sûr, sont des questions complexes et qui nécessitent une gouvernance partagée. Je ne crois pas que sur ces questions-là, ce soit à la seule commune d'Aiacciu de porter un projet global. Je crois que ce projet est un projet territorial de dimension nationale, insulaire et qui nécessite à minima, une gouvernance partagée et le respect des compétences de chacun. Si la commune a en effet des prérogatives majeures sur l'aménagement du quartier de la gare, on peut le comprendre aisément.

En revanche, en ce qui concerne le transport ferroviaire, les aménagements routiers ou encore les voies vertes -et je rappelle qu'en matière de voie verte, la collectivité de Corse a fait énormément dans le secteur d'Aiacciu ces derniers temps -, avec des réussites majeures que ce soit aux Sanguinaires ou encore plus récemment en entrée de ville, il reste encore beaucoup à faire, le tram-train, sur le modèle de la périphérie bastiaise, dans la zone ajaccienne par exemple donc, et qui sont plutôt dans ce cas du ressort de la Collectivité que de la commune ; donc, à la fois en fonction des périmètres concernés dans ce fond de Baie qui est un secteur quand même assez large et à la fois en fonction des thématiques, je crois que la gouvernance doit être adaptée dans le respect des compétences de chacun.

Ceci étant dit, le marché de 2013, qui fait suite à la délibération de 2013, a été suspendu à la demande de la commune d'Aiacciu, il n'a pas été suspendu unilatéralement par la Collectivité de Corse. C'est suite à une sollicitation de la commune d'Aiacciu, qui considérait que le projet n'était plus d'actualité que ces études ont été suspendues en mars 2016. Par la suite, un premier courrier en date du 15 décembre 2020 du maire d'Aiacciu demandait la reprise des études.

Donc, le marché est suspendu en 2016 à la demande de la mairie, qui écrit ensuite un courrier pour demander la reprise de ses études, en concertation bien sûr, avec tous les partenaires. Réponse du président du Conseil exécutif en date du 21 janvier 2021 : "une réunion avec les services de la ville, de la CAPA, de la Collectivité en décembre 2021, quelques mois plus tard, en présence notamment des 2 directeurs de cabinet, puis enfin en décembre 2021 la ville et la CAPA demandent de poursuivre la réflexion sur ce secteur-là de manière à pouvoir proposer un nouveau projet, un certain nombre de pistes d'actions à la Collectivité de Corse là encore, réponse favorable de la Collectivité de Corse". La balle, à ce moment-là, en décembre 2021, est dans le camp de la ville d'Aiacciu et de la CAPA qui reviennent vers nous le 8 février 2023 en disant : on a réfléchi, on a des propositions à vous faire, organisons une réunion"

Là encore, une réponse favorable a été rappelée par le président du Conseil exécutif pour participer à cette réunion. D'autant qu'on a un cadre aujourd'hui pour envisager ce type de projets structurants, qui sont encore une fois des projets très complexes à Aiacciu, mais qui sont aussi complexes à Bastia ! Concernant le quartier de la gare de Bastia, on rencontre aujourd'hui à peu près les mêmes problématiques à l'instar de projets qui sont structurants, je dirais multifonctionnels et qui nécessitent une coordination entre les acteurs.

La contractualisation avec les territoires afin d'avoir une vision pluriannuelle des investissements à venir et de prioriser les choses et notamment pour les zones urbaines, la reconnaissance du fait urbain avec un schéma de développement urbain durable dont la méthodologie a été approuvée, sur lequel nous avançons, j'ai donc, à ce sujet, une réunion dès cet après-midi avec l'adjoint de la mairie d'Aiacciu en charge de l'urbanisme pour parler justement de ce schéma urbain durable sur la zone ajaccienne et, je l'espère bien, de cette question du Fond de baie et ça été rappelé par le président. On peut s'étonner, au vu de la lecture des articles de presse de la commune d'Aiacciu, l'ancien maire et aujourd'hui député, et du maire actuel qui en font une priorité et qui n'est pas inscrit au PTIC alors

qu'on a besoin des cofinancements bien sûr de l'État et de la Collectivité de Corse sur ce type d'opération.

Donc ça, c'est pour l'historique du projet et je crois que j'ai fait la démonstration que la petite musique qui consiste à faire croire que la Collectivité dénigre la commune d'Aiacciu ne correspond pas à la réalité sur cette opération comme sur bien d'autres.

Vous dire enfin très rapidement que la réflexion se poursuit sur notre capacité à aménager un certain nombre de secteurs à enjeux régionaux prévus au PADDUC. Il y a certes un retard, il est identifié, ça fait partie des choses qu'on analyse dans le cadre de la révision prochaine du PADDUC, à nous de réfléchir demain sur les actions à mener, par exemple à travers des sociétés d'aménagement, de gouvernance partagée sur un certain nombre de sujets pour mettre en opération et en musique ces opérations le plus rapidement possible, voilà les pistes sur lesquelles nous pourrions travailler dans les prochains mois en termes d'organisation et de concrétisation de ces actions structurantes et indispensables .

Je vous remercie.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 9 DI MARZU

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DU 9 MARS

N° 2023/O1/018

Question orale déposée par Véronique PIETRI
Au nom du groupe « Core in Fronte »

OBJET : SAISON 2023 DES CROISIERES EN CORSE – A CHÌ NE SIMU ?

Le 12 octobre dernier, devant le déchaînement médiatique sur le sujet des croisières, devant le mouvement de fronde des villes escales de Méditerranée, devant les actions d'associations de citoyens ou de notre mouvement Cori in Fronti, la table ronde souhaitée par tous, avait été mise en place réunissant l'ensemble des acteurs concernés par ce phénomène.

Je ne reviendrai pas sur les problèmes environnementaux, de santé publique, et de pollution atmosphérique et les données chiffrées qui les accompagnent, mettant en relief d'une part la dimension insoutenable de cet avilissant tourisme de masse, et d'autre part, la situation de sous-développement propre aux pays dépossédés sinon colonisés...

Aujourd'hui nombreux sont celles et ceux qui conviennent de cette exposition des faits.

Monsieur le Président, vous-même aviez affirmé que ce modèle n'était pas le bon et aviez insisté, dans le contexte de sécheresse de l'été dernier, sur l'empreinte négative de la consommation d'eau à quai, de 500m³ par navire !

Votre volonté, était, je cite, « d'entamer un cycle de réunions, afin de travailler sur ce sujet », sachant que la Collectivité De Corse est l'autorité concédante et que la Chambre de Commerce et d'Industrie reçoit mandat pour développer cette activité.

Des constats avaient alors été dressés : la nécessité d'analyser la situation, de réguler, d'agir... avant le mois de mars 2023, afin de ne plus subir ce turbulent secteur arrivé à son paroxysme en 2022, avec 473 escales en Corse, dont 227 à Ajacciu. Ce qui constitue un record depuis 2010.

Il était même question de profiler cet « apport économique », afin de mieux en profiter, d'identifier, de bannir les nuisances, et ainsi mieux maîtriser ce domaine touristique.

Oghji, ci semi à u mesi di marzu è u programma hè fattu : sarani 190 bateddi à scalà in u portu d'Aiacciu issa staghjona !

E noi, à chì ni semi di i misuri privisti ?

Sachant que l'électrification des ports ne sera pas possible dans l'immédiat, que les normes prévues en Méditerranée ne sont pas encore adaptées et que la CCI nous propose son approche sur ce sujet, nous avons décidé de mettre en place des mesures pour la saison qui va s'ouvrir. En voici les principales :

Mieux cerner l'impact environnemental avec des études fiables.

À chì ni semi ?

Renforcer les points « Qualit'air » et mettre en place des dispositifs d'alerte pour refuser certains navires, comme dans d'autres ports de Méditerranée.

À chì ni semi ?

Réguler l'activité : ce domaine comporte différentes sortes de bateaux, différents carburants, autant de données à gérer pour maîtriser cette activité dans un environnement déjà très impacté par les ferries.

À chì ni semi ?

Mettre en place une charte pour les armateurs, charte qui utiliserait les leviers existants permettant de jouer sur les carburants, la vitesse des navires, les exigences à quai, la gestion des scrubbers, la simultanéité des navires ou le système de notation qui nous permettrait de n'accepter que les navires les plus vertueux...

À chì ni semi ?

Un travail d'adaptation de nos produits rendus plus exportables face aux exigences des formules All inclusive, et entrant dans les critères de demandes des croisiéristes, devait être réfléchi.

Quì dinò, à chì ni semi ?

Enfin, l'évocation avait été faite d'une étude menée par le pôle Observation de l'ATC, sur l'impact environnemental ainsi que sur le comportement des touristes...

Allora chì femi ?

Sta staghjoni s'assumigliarà à quidda di u 2022 o a cuscenza di u prublema avarà pruduttu sani riazioni ?

À chì ni semi sgiò Presidenti di stu travagliu iniziatu, di prima impurtanza, pà a difesa di l'ambienti, di i reguli siciali di i cità, pà un turisimu di qualità rispettuosu è capitu, in u sensu d'un'ecunomia ammaistrata à pro di i Corsi ?

À ringrazià vi.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
RIUNIONE DI U 9 DI MARZU DI 2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
REUNION DU 9 MARS 2023

2023/ 01/018

**REPONSE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MADAME VERONIQUE PIETRI AU NOM DU CORE IN FRONTE**

Objet : Saison 2023 des croisières en Corse – A chì ne simu ?

Madame la Conseillère, merci pour votre question,

Tout d'abord, nous avons prévu deux réunions, première réunion entre l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse, communes, et intercommunalités et la CCI, qui est concessionnaire portuaire, et puis ensuite, une rencontre pour poser les termes du débat et réfléchir et agir ensemble avec les associations. Bien sûr, cette réunion est prévue, vous le savez, la convocation a été délivrée antérieurement à votre question orale, nous aurons donc une réunion avec l'ensemble des associations à Corti.

Sur le fond, il y a deux grandes catégories de problèmes, il y a le problème du modèle économique et il y a le problème des atteintes à l'environnement, du développement durable avec les problèmes de pollution de l'air ; l'aspect essentiel, mais pas seulement, parce qu'il y a également les croisières dans les ports, mais aussi les croisières sur le pourtour insulaire, avec par exemple les phénomènes de mise à l'ancre au large des côtes, ou encore les phénomènes de collision avec la faune.

Sur le premier point, l'étude est en cours, mais nous avons demandé des études réactualisées pour mieux appréhender les avantages et les inconvénients de l'activité croisière qui elle-même est une activité qui peut avoir des retombées économiques différentes en fonction du type de croisière. On sait que certains croisiéristes, notamment sur les grosses unités, restent pour environ 2/3 d'entre eux à bord, tandis qu'un tiers descend avec un panier moyen qui est faible.

A côté de cela, il y a des croisières dites “de luxe” sur des unités plus petites avec des retombées économiques sans doute sensiblement plus importantes. Nous sommes en train de quantifier cela. C'est un aspect important. J'ai dit ce que je pensais intuitivement et politiquement, je pense qu'il faut écouter et analyser de façon fine. Je pense qu'un certain type d'activité de croisière a des retombées sans doute significatives et positives mais globalement le modèle croisière tel qu'il est vécu avec une extension continue non seulement en Corse mais dans toute la Méditerranée ne correspond évidemment pas au type de développement durable que nous voulons mettre en œuvre. Ça, c'est ma conviction. Je la réaffirme aujourd'hui, il reste à la confronter au verdict des données que nous aurons recueillies. Et puis chacun aura l'occasion, y compris dans le cadre des espaces de travail que nous avons institués, à la fois d'analyser les données et puis de faire valoir sa position, éventuellement de la faire évoluer.

Et puis il y a l'aspect “développement durable” , notamment au travers du volet protection de l'environnement. Le premier aspect est le plus sensible, c'est celui de la qualité de l'air ; on sait que le contrôle des données est confié à des organismes spécifiques reconnus par le ministère de la transition écologique et solidaire qui sont des ASQA (associations agréées de surveillance de qualité de l'air), en Corse (Qualitair Corse), qui fait partie du réseau “ATMO France”.

Nous avons déjà des données qui vont être communiquées lors de la réunion qui va venir et qui tendent à démontrer qu'il n'y a pas de corrélation - je suis prudent parce qu'à mon avis il ne faut pas tirer des conclusions abusives de l'étude actuelle -, il n'y a pas en l'état et à travers cette étude, de corrélation établie entre la présence des navires de croisière dans le port, et une augmentation de la pollution de l'air. À mon avis, cette étude est insuffisante. C'est la raison pour laquelle nous avons prévu de renforcer les systèmes de captage.

Il va également y avoir 10 sites de 10 unités de captage supplémentaires à Bastia et 10 unités supplémentaires à Ajaccio dans le cadre d'un programme européen porté par la CCI, - nous serons partenaires financiers - pour un coût de quelques centaines de milliers d'euros en investissement, et de quelques dizaines de milliers d'euros en fonctionnement. Ce qui est très important, c'est que les données seront recueillies et contrôlées par l'organisme agréé et qu'elles seront rendues publiques. On aura donc un renforcement supplémentaire de la surveillance de l'impact.

Dernier point sur lequel nous avons beaucoup avancé, vous savez que, de façon quasi concomitante à nos travaux, a été votée une charte de la croisière en Méditerranée à l'initiative du ministère, notamment du ministère de la mer ; c'est une charte qui est relativement protectrice et à laquelle, bien sûr, nous avons adhéré. Nous voulons aller plus loin et nous voulons avoir notre propre charte à valeur contraignante qui pose des exigences, c'est là-dessus que nous travaillons et nous avons commencé à avancer de façon très significative avec la CCI et qui permettrait de réguler et d'imposer en termes de consommation, de vitesse à l'approche des ports, en termes de situation, lorsque les bateaux restent dans le port, ou encore en termes d'évaluation de la consommation, y compris de l'eau.

Sur les déchets, je vous confirme qu'il n'y a aucun déchet supplémentaire qui est descendu à terre lors de ces escales, ce qui ne veut pas dire que nous avons toutes les données qu'il faut sur le contrôle des rejets en mer, donc là aussi il va falloir approfondir nos données. On a travaillé là-dessus. On va proposer ces projets de chartes lors de la réunion de mardi prochain. Et puis on va continuer à travailler dessus. Nous serons au rendez-vous de la prise de décision politique aussi bien en ce qui concerne le modèle économique que la protection de l'environnement.

Je vous remercie.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 9 DI MARZU

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DU 9 MARS

N° 2023/O1/017

Question orale déposée par Pierre POLI
Au nom du groupe « Avanzemu »

OBJET : GFCA FOOTBALL

Monsieur le Président,

Madame la Conseillère Exécutive en charge de la Jeunesse et des Sports,

Entre déboires judiciaires et financiers, le club du GFCA Football se retrouve dans une situation à tout le moins compliquée.

A ce jour, s'il est acté que l'équipe professionnelle ne poursuivra pas en championnat de National 3, les dernières décisions de justice permettent aux équipes de jeunes qui comptent de nombreux licenciés de poursuivre la saison et d'entrevoir un avenir pour le club.

Inutile de rappeler la place qu'occupe le GFCA dans le patrimoine sportif insulaire.

L'important demeure que les amoureux du club mais surtout les salariés et licenciés du club puissent poursuivre l'aventure, à tout le moins, sauver ce qui peut l'être et surtout limiter voire éviter la casse sociale.

Cela paraît réalisable et la famille GFCA a su se mobiliser en ce sens lors des dernières semaines.

A ce stade, plusieurs partenaires, dont la ville d'Ajaccio, ont annoncé manifester un soutien, notamment financier, pour accompagner le club en ce sens.

Monsieur le Président, Madame la Conseillère Exécutive en charge de la Jeunesse et des Sports, comment la Collectivité de Corse peut-elle accompagner le GFCA Football dans ses difficultés, notamment afin de répondre à l'urgence sociale engendrée ainsi que de contribuer à prolonger les rêves des enfants ?

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
RIUNIONE DI U 9 DI MARZU DI 2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
REUNION DU 9 MARS 2023

2023/ 01/017

**REPONSE DE MADAME LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MONSIEUR PIERRE POLI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

Objet : GFCFA Football

Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre question.

En vous écoutant, je comprends que nous faisons le même constat sur la situation dans laquelle s'est retrouvé ce club. Je constate aussi que nous accordons, vous et moi, et bien d'autres élus au sein de cet hémicycle, la même importance à ce dossier notamment sur l'aspect jeunesse.

Je ne pense pas nécessaire de revenir sur les faits, plus ou moins éloignés du sport, qui ont pourtant fait l'actualité récente du club.

Vous dites avec beaucoup de sincérité qu'il faut « sauver ce qui peut l'être ». Là aussi, je suis d'accord avec vous.

Très concrètement, nous avons été saisis par la nouvelle équipe dirigeante. Elle était soucieuse d'identifier les aides publiques mobilisables pour aider à la restructuration et surtout à la pérennisation de l'association GFCFA. Je sais que d'autres partenaires institutionnels, notamment la ville d'Aiacciu, ont été sollicités.

J'ai personnellement échangé avec les dirigeants du GFCFA le 17 janvier dernier, le 15 février et hier également. J'ai entendu leurs inquiétudes, leurs regrets, mais surtout leur volonté de maintenir le livre de l'histoire de ce club ouvert et de continuer à l'écrire, surtout avec leurs plus jeunes joueurs.

Les services de la Direction adjointe Sports ont répondu à toutes les demandes du GFCA Foot, car plus que de l'instruction, c'est souvent de la collaboration et l'amour du sport, qui lient les agents de la CdC et les clubs de Corse. Tout comme vous, nous sommes soucieux du devenir de l'école de football du GFCA et de ses nombreux licenciés.

Lors de nos discussions, nous leur avons détaillé l'ensemble des dispositifs mobilisables et le calendrier d'application leur a été communiqué.

Nous attendons désormais la finalisation de leurs sollicitations pour pouvoir actionner nos dispositifs de soutien.

Aujourd'hui, au nom du Conseil exécutif, je peux vous assurer de l'intention de la Collectivité de Corse est de les soutenir pour permettre de terminer au mieux cette bien triste saison, mais aussi et surtout, de préparer celles d'après, les saisons qui viendront, qui ne seront peut-être pas toujours faciles, mais desquelles renaîtra le GFCA Football, plus sain et plus stable, je l'espère.

A l'avete detta caru Cunsigliu, caru Pierre, u GFCA face parte di u patrimoniù spurtivu di a Corsica, di u patrimoniù nustrale.

A Storia di u Sport s'hè scritta cun ellu.

Je salue donc la volonté de la nouvelle équipe dirigeante de vouloir repartir sur des bases saines, de se concentrer sur sa jeunesse, la jeunesse rouge et bleue.

Cum'è l'hà detta Jorge Luis Borges : Ogni volta ch'un zitellu pichja qualcosa in terra, quì si ricumincia a storia di u ballò.

A ringraziavi.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 9 DI MARZU

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DU 9 MARS

N° 2023/O1/019

Question orale déposée par Paula MOSCA
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

OBJET : CHERTÉ DE LA VIE ET COÛT DES CARBURANTS

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la Corse est, d'après l'INSEE, le territoire le plus pauvre de France métropolitaine. Dans le même temps, le coût de la vie, déjà plus élevé en Corse que sur le continent, ne cesse d'augmenter du fait d'un fort taux d'inflation, diminuant ainsi fortement le pouvoir d'achat des Corses.

La problématique des carburants, encore plus spécifique sur notre île, fait aujourd'hui de nouveau débat dans l'actualité.

D'abord, parce qu'il a été rendu public que Vito Corse aurait engagé le 5 octobre 2022 un recours devant le tribunal de commerce de Marseille pour bloquer la mise en œuvre de la remise sur le prix des carburants proposée l'an dernier par le groupe Total, et revendique dans ce cadre une indemnité de 7,5 millions d'euros pour concurrence déloyale.

Ensuite, car il semblerait que la nouvelle mesure annoncée par Total le 22 février dernier, limitant le prix du gazole et de l'essence à 1,99 € pour l'année 2023, ne s'appliquerait pas en Corse puisque le dispositif devrait concerner exclusivement le diesel et l'essence, alors que nous ne disposons que de diesel Excellium et de SP95 Excellium.

Si des mesures de ce type sont évidemment très souhaitables pour les ménages à court terme, et que notre groupe refusera toujours que les Corses puissent subir une telle rupture d'égalité, il ne faut en revanche pas perdre de vue que, sur notre île, ces mesures peuvent à terme engendrer un effet pervers en renforçant la concentration vers une structure monopolistique, cette fois au niveau de la distribution. Et ce dans

un secteur économique très captif, pour lequel nous savons que l'approvisionnement dépend déjà d'un monopole, systématiquement dénoncé par notre majorité.

Dans ce cadre complexe, la Collectivité de Corse a été particulièrement impliquée, y compris à travers une action volontariste au-delà de ses compétences, pour tenter de proposer des solutions.

Cela s'est matérialisé par la mise en place d'une Conférence sociale, réunie pour la première fois le 14 janvier 2019, qui a permis de travailler main dans la main avec les citoyens sur la question du pouvoir d'achat des corses, et plus particulièrement sur la cherté de la vie ou le coût des carburants.

Le 1er octobre 2021, l'Assemblée Corse a approuvé par délibération le rapport du Conseil exécutif sur le secteur de la distribution de carburant routier, proposant un certain nombre de mesures d'urgence et de demandes d'adaptations législatives, de nature à apporter des réponses efficaces à cette problématique spécifique à la Corse.

Malgré les nombreux débats au sein de cette assemblée et les prises de positions unanimes à ce sujet, ces mesures n'ont, à ce jour, toujours pas été acceptées par l'Etat.

Monsieur le Président, face à cette situation qui devient difficilement soutenable pour les Corses, et visiblement en l'absence de soutien de l'Etat, il est difficile de percevoir des solutions. Pouvez-vous donc nous éclairer sur l'état des discussions et des travaux menés par le Conseil exécutif à ce sujet ?

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
RIUNIONE DI U 9 DI MARZU DI 2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
REUNION DU 9 MARS 2023

2023/ 01/019

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA QUESTION DEPOSEE
PAR LE GROUPE FA POPULU INSEME**

Objet : Cherté de la vie et coût des carburants

Merci pour cette question qui me donne l'occasion d'évoquer devant votre Assemblée, avec une pointe de tristesse, d'agacement, presque de colère, ce dossier du quotidien.

Beaucoup de Corses sont tous les jours sont à la pompe, et sont confrontés à un problème qui dure depuis plus de 30 ans, date de la dérégulation des prix de l'essence, auquel nous avons proposé des solutions et qui, malheureusement, n'est toujours pas réglé à ce jour.

On a une situation structurelle de surcoût des carburants en Corse qui dure depuis très longtemps. On le sait, entre 7 et 10 centimes selon les carburants, étant précisé que certains types de carburants ne sont pas disponibles en Corse et ce sont ceux sur lesquels il y a la fiscalité la plus intéressante.

Sur ce problème structurel s'ajoute aujourd'hui un problème conjoncturel qui est que le prix du carburant, sous l'effet notamment de l'évolution de la situation géostratégique en Europe et dans le monde et notamment la guerre en Ukraine, le prix du carburant explose.

Confronté à ce prix, à cette explosion du prix du carburant, le gouvernement prend des mesures générales qui, conjoncturellement, allègent le coût à la pompe du carburant.

Quelles sont ces mesures à travers une relation qui est une relation privilégiée avec le groupe Total qui est un groupe qui représente aussi les intérêts de la France au plan international, même s'il est un groupe privé ? Des ristournes à la pompe sont effectuées. Sauf que cette mesure d'ordre général ici n'atténue pas et ne compense pas le désordre structurel initial mais elle a également des effets

pervers. Pourquoi ? Parce que nous sommes dans une situation où il y a un monopole sur l'approvisionnement, le monopole de la société "Rubis" et où il y a un oligopole dans la distribution, c'est à dire qu'il y a aujourd'hui 3 distributeurs, 2 majeurs et un mineur : Total, Vito, Esso, et le groupe Ferrandi, avec des stations dans toute la Corse qui sont sous contrat avec ces 3 enseignes.

Total fait une remise à la pompe, ce qui est très bien pour le consommateur, sauf que Vito s'aligne, mais le distributeur Ferrandi ne peut pas le faire, et les franchises et les contractualisés ESSO sont en situation difficile avec des fermetures de stations.

Aujourd'hui, on reconduit la mesure, on était 3, on risque demain d'être 2. Si Vito, pour des raisons économiques ou par choix, décide de ne pas appliquer la remise, on risque de n'être plus qu'un.

C'est-à-dire qu'on sera passé d'une situation de monopole dans l'approvisionnement à une situation de monopole y compris dans la distribution. Ce qui est un danger majeur pour la Corse et pour les consommateurs corses.

On nous fait souvent le reproche à nous, collectivement, les élus de la Corse de ne pas être dans la recherche de solutions aux problèmes du quotidien. S'il y a un problème du quotidien c'est bien le prix du carburant à la pompe.

Alors je voudrais quand même vous redire que dès le 30 avril 2021, nous avons fourni une analyse complète avec des propositions et notamment l'évolution du cadre normatif pour permettre l'existence d'une structure à gouvernance publique locale pour la gestion de stockage des carburants. Autrement dit, et premièrement, le combat contre le monopole. Deuxièmement, la mise en œuvre d'un mécanisme fiscal garantissant un prix le plus bas possible à la pompe, c'est-à-dire pas de marge supplémentaire pour les distributeurs. Troisièmement, le renforcement des contrôles de l'autorité de la concurrence et quatrièmement la création d'un outil statistique dédié. Je voudrais vous dire que, par délibération en date du 1er octobre 2021, nous avons saisi officiellement le gouvernement sur le fondement de l'article L.4422-16 du CGCT, qui prévoit que l'Assemblée de Corse peut solliciter des évolutions de nature législative et réglementaire dans des domaines qui concernent la Corse. C'est le fameux article sur le fondement desquels depuis 30 ans, l'Assemblée de Corse a saisi 50 fois le gouvernement sans jamais avoir aucune réponse...

Alors même qu'on nous a dit à Paris, dans le cadre du processus, que cette situation de non-réponse était un scandale, depuis le 1er octobre 2021 nous avons saisi le gouvernement pour mettre en place un groupe de travail avec les élus, avec les professionnels, avec les associations de consommateurs et avec le gouvernement. Mais j'ai également écrit une fois encore le 2 février 2022 au vu de la flambée des prix et j'ai saisi le Premier ministre à nouveau le 11 février 2022 de cette délibération en formulant 2 propositions et notamment la possibilité pour le Premier ministre en cas de crise grave, d'organiser le blocage des prix, là où il y a une situation de monopole, c'est-à-dire notamment sur l'approvisionnement : pas de réponse.

Nous avons donc à nouveau saisi le gouvernement d'une délibération votée à l'unanimité le 1er juillet 2022. C'était au moment des mesures sur le pouvoir d'achat. Il y avait une incise rappelant la délibération 2021 et demandant que le gouvernement accepte d'ouvrir la discussion, donc demande en octobre 2021, demande unanime en juillet 2022, j'ai écrit à nouveau le 30 août 2022 pour rappeler que les réponses de type remises à la pompe par un opérateur étaient des réponses contre-productives et qu'il fallait traiter le problème au fond.

Ce que je dis aujourd'hui c'est que qu'il y a les moyens juridiques et techniques d'apporter une réponse. Nous ne sommes pas là pour défendre les intérêts des distributeurs de carburants en Corse, nous sommes là pour défendre, là comme ailleurs, l'intérêt général et l'intérêt des Corses.

L'intérêt des Corses est que le citoyen corse ne continue pas à payer plus cher le carburant à la pompe. Et pour ne pas continuer à payer plus cher, il faut se mettre autour de la table, il faut aller au fond de l'analyse sur le mécanisme des surcoûts du carburant et mettre en place les réponses appropriées. Tout le reste, ce sont des coups d'épée dans l'eau et ce sont même des mesures qui peuvent être contre-productives.

Donc moi je profite de cette occasion qui m'est donnée à travers votre question orale pour dire que d'autres ont pris des initiatives. J'ai vu que le député Laurent Marcangeli avait écrit, je sais que les députés nationalistes, et notamment Jean-Félix Acquaviva, qui est ici aujourd'hui présent, sont actifs à chaque occasion, y compris lorsque nous sommes montés ensemble à Matignon. Vous rappelez, j'ai évoqué ce problème, qu'on nous donne une réponse et qu'on accepte sur le fondement d'un article qui existe, - là on ne parle pas d'autonomie - qu'on accepte d'ouvrir une discussion qui est une discussion indispensable pour apporter des solutions que nous attendons, pas depuis des années, depuis des décennies.

Je vous remercie.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 9 DI MARZU

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DU 9 MARS

N° 2023/O1/016

Question orale déposée par Antoine POLI
Au nom du groupe « Avanzemu »

OBJET : DENEIGEMENT ET SALAGE DES ROUTES COMMUNALES

Monsieur le Président,

Depuis le début de l'année, notre territoire a connu quelques épisodes neigeux importants.

Ceux-ci ont engendré l'enclavement de certaines communes donc de nombreuses habitations puisque, faute de solution de déneigement, les routes demeuraient impraticables sur plusieurs jours.

Cela n'est pas sans présenter un certain nombre de problématiques notamment au niveau de l'accessibilité des habitations en cas d'urgence médicale ou à des fins d'approvisionnement mais aussi pour que chacun puisse se déplacer librement et, notamment se rendre sur son lieu de travail.

Ces cas de figure dont je parle sont ceux de territoires où l'accès est assuré par des routes communales qui ne relèvent pas de la compétence de la Collectivité de Corse mais de la compétence des mairies. Cependant, par manque de moyens, ces communes ne peuvent assurer les opérations de déneigement et de salage comme pourrait le faire la Collectivité de Corse.

Le constat dressé ici n'est pas nouveau puisque nous l'avons traité au sein de la Chambre des Territoires par le biais d'une commission « Déneigement » que je présidais.

Nos travaux ont abouti à l'élaboration d'un rapport adopté à l'unanimité des membres de la Chambre des Territoires de diverses propositions et documents, notamment des conventions entre Collectivité de Corse et communes afin d'assurer

le déneigement et salage des routes territoriales et communales traversées par une commune ainsi que des aides spécifiques par le biais de l'aide aux communes ou le Comité de Massif afin de financer la location et/ou l'achat d'équipements ou de permettre aux communes de faire appel à des tiers.

Si les aides sont effectives mais ne paraissent pas suffisantes pour diverses raisons : investissements toujours trop élevés, recours aux tiers difficile car la demande à leur endroit est très forte lorsqu'apparaît le besoin et qu'ils ne peuvent se dédoubler, ..., il semble que les conventions adoptées en Chambre des Territoires n'ont, à priori, pas été suivies d'opérationnalité et ne pourraient donc pas être proposées aux communes pour signature.

Ainsi, Monsieur le Président, prévoyez-vous de mettre en place ces conventions et de les proposer aux communes afin d'éviter une paralysie provisoire mais problématique de régions rurales qui cumulent déjà les handicaps ?

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
RIUNIONE DI U 9 DI MARZU DI 2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
REUNION DU 9 MARS 2023

2023/ 01/016

**REPONSE DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE PAR ANTOINE POLI AU
NOM DU GROUPE AVANZEMU**

Objet : Déneigement et salage des routes communales

Monsieur le Conseiller,

C'est une question récurrente, notamment lorsque la Corse traverse des épisodes neigeux exceptionnels comme ceux qu'on a pu connaître ces dernières semaines. On peut en partie sans réjouir, sur un certain nombre de problématiques, notamment celles liées à la sécheresse. On peut espérer que ces stocks de neige nous fassent connaître une saison prochaine plus favorable que celle de l'année précédente. Pour autant, ce n'est pas sans poser de difficultés, notamment dans les communes de l'intérieur, les plus isolées et celles qui ont finalement le moins de moyens pour exercer pleinement leurs compétences et notamment le déneigement des voiries communales qui est un peu le cœur de votre question : comment aujourd'hui, pouvons-nous accompagner ces communes dans l'exercice de cette compétence ?

Cet épisode neigeux, il a été globalement, je crois, comme en témoignent les réactions de la majorité des acteurs concernés, bien géré par la Collectivité de Corse et ses équipes dans son organisation tout du moins sur les voiries et les routes territoriales, par la mutualisation des moyens, à la fois des services des routes mais également des services des Forsap avec les moyens qui sont ceux aujourd'hui disponibles en matière d'équipement, d'effectifs et d'engins sur le territoire.

Rappeler aussi que dans l'état d'urgence, ces services sont intervenus sur les voies communales en tant que de besoin et il existe de nombreux exemples qui attestent de cet exercice du service public

lorsque cela était nécessaire ; et aussi de l'intervention, parfois même des services des pompiers. Je pense par exemple à ceux qui ont acheminé les personnels soignants à l'hôpital de Tattò en mobilisant des moyens exceptionnels.

Qu'avons-nous fait jusqu'à aujourd'hui ? Il y a un certain nombre d'actions, notamment suite au travail que vous avez mené dans le cadre de la Commission déneigement de la Chambre des territoires que vous présidez ; mais également des dispositifs, notamment via le comité de massif et le règlement d'aides de mise en œuvre du schéma montagne qui sont à la disposition des communes pour exercer ces compétences avec des taux d'accompagnement à hauteur de 80% , des opérations pour l'acquisition par exemple de matériel de déneigement de véhicules 4x4 équipés, ou encore pour solliciter des prestataires privés qui réaliseraient ces opérations dans les communes ou encore pour la location de matériel. Donc toute une série de dispositifs mis aujourd'hui à la disposition des communes qu'elles peuvent mobiliser avec des taux jusqu'à 80%.

Pour vous faire un bilan, 400.000 euros de projet financé, 250.000 euros qui ont d'ores et déjà été payés aux communes. Cela concerne donc les dispositifs existants.

Concernant les conventions, ces dernières présentent un certain nombre d'avantages, notamment celles d'offrir un support juridique pour une intervention éventuelle des services de la Collectivité, que ce soit ceux des routes ou des forsap sur les voiries. Mais pour autant, elle ne règle pas la question des moyens disponibles aujourd'hui. En effet, les moyens niveau de la Collectivité de Corse permettent de répondre sur les voiries territoriales avec des engins et du matériel adapté et un personnel qui est somme toute, réduit.

Mais si demain on devait se déployer sur l'ensemble des communes et sur l'ensemble des voies communales, on aurait des difficultés à la fois pour assurer le service essentiel pour desservir les villages et les communes sur les axes principaux, et assurer l'entretien des voiries communales.

Donc il y a une difficulté à la fois sur les moyens humains et sur les moyens matériels disponibles. Des moyens matériels qui ne sont pas forcément toujours adaptés, quand on passe dans un certain nombre de villages, les voiries communales sont étroites et passer avec un chasse-neige du type de ceux qui œuvrent à Vizzavona , c'est parfois mission impossible.

Difficulté donc de mettre en œuvre ces conventions à moyen constant. Donc la piste qui est privilégiée aujourd'hui, c'est plutôt d'accompagner les communes pour qu'elles s'équipent et qu'elles puissent réaliser les opérations et intervenir en cas d'urgence.

Et enfin vous dire que la convention qui a été élaborée dans le cadre de la commission de déneigement de la Chambre des territoires, que vous présidez, a fait "des petits" puisque étaient également à l'étude des conventions pour permettre aux forestiers sapeurs d'intervenir dans la lutte contre les incendies, par exemple pour créer des zones d'interface comme c'est le cas de l'expérimentation dans le Fium'Orbu ou encore pour assurer l'ouverture des dessertes forestières pour l'accès notamment à la ressource en bois mais également pour la gestion des forêts.

Donc, toutes ces conventions-là sont aujourd'hui à l'étude. Il y a certain nombre de propositions qui ont été faites, notamment à la Chambre des territoires et qui pourraient impacter la problématique du déneigement avec une logique de mutualisation à la fois des moyens matériels et humains de la Collectivité de Corse, mais aussi éventuellement avec une participation des communes, et la recherche de recettes nouvelles pour notre Collectivité, afin d'assurer ce service complémentaire, difficile à moyen constant.

Je vous remercie.



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 9 DI MARZU DI U 2023

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DU 9 MARS 2023

RACOLTA DI E MUZIONE

RECUEIL DES MOTIONS

**MOTION NOUVELLE
RETENUE POUR UN EXAMEN PRIORITAIRE**

- **Motion N° 2023/O1/005** déposée par le groupe « Core in Fronte » : Soutien à la République d'Artsakh.

MOTION RENVOYEE EN COMMISSIONS

- **Motion N° 2023/O1/006** déposée par le groupe « Core in Fronte » : Reconnaissance des victimes de divagation bovine et création d'un fonds de solidarité.

N° 2023/O1/005

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

OBJET : SOUTIEN A LA REPUBLIQUE D'ARTSAKH.

CONSIDERANT par une motion votée à l'unanimité en avril 2015, la reconnaissance par la Collectivité de Corse du génocide arménien perpétré en 1915-1916,

CONSIDERANT que ce vote contribuait, déjà, au principe de réparation historique et de justice pour que l'Arménie retrouve sa place originelle dans le concert des nations,

CONSIDERANT que l'histoire de la Nation arménienne s'inscrit dans l'esprit du droit international des peuples à disposer d'eux-mêmes,

CONSIDERANT la République arménienne d'Artsakh, dont l'indépendance faisait suite à un référendum d'autodétermination et trouvait place dans le prolongement des légitimes restitutions et compensations dues à la Nation arménienne,

CONSIDERANT le contexte d'agression et de blocus auquel est soumise actuellement la République d'Artsakh par l'Azerbaïdjan, alliée de la Turquie,

CONSIDERANT que ces actes belliqueux participent d'un nettoyage ethnique aux racines historiques ciblant la population arménienne de l'Artsakh,

CONSIDERANT que ces agissements expansionnistes sont illégaux et contraire au droit international,

CONSIDERANT l'importance de l'héritage historique, spirituel, culturel, social et linguistique arménien, son rôle et sa place dans l'Europe des peuples et des nations,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME son soutien à la République d'Artsakh pour son droit à l'indépendance.

TRANSMET la présente motion à la représentation permanente de la République d'Artsakh en France.

ENTEND faire entendre sa voix, au niveau international, avec toutes celles et ceux qui condamnent et refusent les provocations, les attaques militaires et le blocus contre l'Artsakh. Ces comportements sont contraires aux propres engagements pris par l'Azerbaïdjan suite à la déclaration tripartite du cessez-le-feu, du 9 novembre 2020, et qui engage le pays précédemment nommé, la République d'Arménie et la Fédération de la Russie.

* * *

N° 2023/O1/006

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

OBJET : RECONNAISSANCE DES VICTIMES DE DIVAGATION BOVINE ET
CREATION D'UN FONDS DE SOLIDARITE

CONSIDERANT le nombre croissant d'animaux en divagation sur notre territoire estimé à 60000 dont 30000 présentés comme ensauvagés,

CONSIDERANT le nombre de victimes engendrées, ainsi que les nuisances et préjudices matériels subis,

CONSIDERANT le problème de santé publique qui en découle,

CONSIDERANT le coût humain, moral, social et financier généré,

CONSIDERANT la responsabilité comportementale d'une minorité de pseudos éleveurs qui mettent à mal la profession concernée et les traditions portées en héritage constituant autant de nos richesses spécifiques,

CONSIDERANT la faiblesse des moyens mis à disposition des institutions pour protéger population, cultures et propriétés,

CONSIDERANT l'échec collectif qui dure depuis 30 ans,

CONSIDERANT l'inadmissible et coupable fatalisme qui perdure depuis des dizaines d'années sans qu'aucune solution véritable ait été mise en place,

CONSIDERANT, le manque d'efficacité constaté des méthodes actuelles mises en place,

CONSIDERANT le facteur "temps" comme pénalisant parce que trop long quant à la gestion et à la résolution du problème posé,

CONSIDERANT qu'en l'état les conditions restent réunies pour un accroissement accidentogène et mortifère,

CONSIDERANT la lassitude de la population face au danger supporté, eu égard à l'inacceptable et honteux laxisme des institutions concernées,

CONSIDERANT que les systèmes assurantiels ne prennent pas en compte les dégâts causés par un bovin ensauvagé puisqu' un bovin est un animal d'élevage et qu'il a un propriétaire vers lequel se retourner,

CONSIDERANT avec justesse, à partir de notre historique et vertueuse organisation agro-pastorale, qu'on reconnait le degré de civilisation d'un peuple à la manière dont il traite les animaux ",

L'ASSEMBLEE DE CORSE

APPORTE son soutien à toutes les victimes et les familles concernées.

S'ENGAGE à reconnaître les victimes de bovins ensauvagés en divagation.

S'ENGAGE à demander à l'Etat que les bovins en divagation non identifiés soient désormais considérés comme des animaux sauvages.

S'ENGAGE à rappeler aux maires et à l'Etat leurs responsabilités.

S'ENGAGE à demander aux hôpitaux et au SDISS d'identifier les victimes dès leurs prises en charge.

S'ENGAGE avec toutes les institutions et groupements concernés à la mise en place d'une audacieuse politique de parcage des animaux pour réduire drastiquement les conditions accidentogènes et mortifères.

S'ENGAGE à la création d'un fond de Solidarité spécifique dédié à couvrir les dégâts matériels non assurantiels et à financer le fonctionnement de " Squadra Cambià Avà".

S'ENGAGE à créer une cotisation auprès des communes qui abondent le fond spécifique de solidarité.

S'ENGAGE à la création d'une cellule « Squadra Cambià Avà ». Ces "gardes champêtres territoriaux" nouvelle génération, véritables acteurs de terrains, protecteurs de l'environnement et de la population constitueraient une force de veille, d'information, de protection et de médiation auprès du public.

Cette unité d'agents serait dotée de moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions : Repérage des bovins divagants, comptabilisation, parcage, transport, alimentation, gestion des tests pour la tuberculose, recherche de propriétaire, recherche d'éleveurs en capacité d'intégrer des animaux à leurs troupeaux, mise à l'abattoir pour vente de viande si propre à la consommation, abattage si nécessaire.

S'ENGAGE à demander toutes les habilitations nécessaires auprès de la préfecture, notamment le port d'armes pour cette unité assermentée.

* * * *

***Motion renvoyée en CDENATE et CCLRESC
sur décision de la CP du 8 Mars 2023.***